

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1501 11 juin 2014

SOMMAIRE

| A.A.A. Long Only Fund | | |
|--|--|--|
| Aberdeen Indirect Property Partners Acti- | | |
| ve Soparfi | Invista European Real Estate Trust SICAF | |
| Abox Holding S.A72002 | | |
| AC Holdings S.à r.l | IRERE Industrial Holdings 172005 | |
| Acrux Lux Invest S.A | Jacana S.A | |
| ADN S.A | J.A.F. S.A | |
| Affinia Luxembourg Finance S.à r.l 72003 | Kids & Co | |
| Alison Holdco S.à r.l | Ksar Na S.à r.l | |
| DBJ Immo72009 | Lakeside Corporation S.à r.l 72005 | |
| Diversinvest Management S.A. Holding 72009 | L'Alpic, Sàrl | |
| Dominicé Lux Capital S.C.A. SICAV-FIS | Leto S.à r.l | |
| | LHI Management Luxemburg S.A | |
| Dracmalux S.A | Lindley S.à r.l | |
| ECommerce Taxi (GP) S.à r.l | • | |
| EDO Treptower S.à r.l | 72013 | |
| Elia Re S.A | Low Tech S.A | |
| EPISO Treptowers Berlin S.à r.l 72045 | M Capital Advisors S.A | |
| Evolve S.A | PHM Subco 19 S.A | |
| Fairfield Investment S.A | | |
| Franck Backerfeld Investissement 72045 | torship S.à r.l | |
| F.V. Consult S.à r.l | ROM Investment Holdings S.à r.l 72029 | |
| Gaviota Re S.A | Togrimat | |
| Goodman Harvest Logistics (Lux) S.à r.l. | UNIFY S.A | |
| | Voltaire Group S.A | |
| ILG Lux Holdings S.à r.l | Wishbone S.à r.l | |
| Intellectual Capital Partner S.à r.l | | |
| International Media Trading S.A | surances | |
| | | |



A.A.A. Long Only Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 141.491.

Nous vous informons du décès de Hans-Joachim Pfitzmann, administrateur de la société, survenu le 29 mars 2014. Référence de publication: 2014051530/8.

(140059583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2014.

Abox Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 67.722.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014051562/10.

(140059049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2014.

Alison Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 178.376.

Les statuts coordonnés au 20 mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2014051007/11.

(140058232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2014.

AC Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 142.540.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale des associés de la Société en date du 31 mars 2014

En date du 31 mars 2014, l'assemblée générale des associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Madame Marie DRUINAUD de son mandat de gérant de catégorie C de la Société avec effet immédiat;
- de nommer Madame Antonella GRAZIANO, née le 20 janvier 1966 à Orvieto, Italie, résidant à l'adresse professionnelle suivante: 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie C de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Graham SIDWELL, gérant de catégorie A
- Monsieur Malcolm Nicholas SANDERSON, gérant de catégorie B
- Monsieur Michel RAFFOUL, gérant de catégorie C
- Madame Anne Catherine GRAVE, gérant de catégorie C
- Madame Antonella GRAZIANO, gérant de catégorie C

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2014.

AC Holdings S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014051024/25.

(140058627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2014.



Aberdeen Indirect Property Partners Active Soparfi, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 124.153.

Extrait de la résolution du conseil d'administration du 27 Mars 2014

Le Conseil d'Administration d'Aberdeen Indirect Property Active Soparfi S.à.r.l a accepté la démission de Mme Céline Burger. Il a nommé Mme Soraya Hashimzai résidant professionnellement au 2B, rue Albert Borchette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, au poste de gérant avec effet au 27 Mars 2014 et pour une période indéterminée.

Pour extrait sincère et conforme

BNP Paribas Securities Services - Succursale de Luxembourg

Référence de publication: 2014051532/13.

(140059026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2014.

ILG Lux Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 11.000,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf. R.C.S. Luxembourg B 173.596.

EXTRAIT

Les résolutions suivantes ont été adoptées par l'associé unique en date du 20 février 2014:

- 1. La démission de Monsieur William L. Harvey, de son mandat de gérant de catégorie A de la société, a été acceptée avec effet au 20 février 2014.
- 2. La personne suivante a été nommée en tant que nouveau gérant de catégorie A de la Société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:
- Monsieur Jose Miguel Echenagusia, né le 7 mars 1963 à Bilbao, Espagne, avec adresse professionnelle à Coombe Hill House, Beverley Way, SW200AR, Londres, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 3 avril 2014.

Référence de publication: 2014051251/19.

(140058302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2014.

Affinia Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 161.119.

Il résulte des résolutions prises par le associé unique de la Société en date du 8 avril 2014 que:

- Monsieur Edmund Thomas LaCross, né le 4 mai 1954 à Michigan (United States of America) et ayant son adresse professionnelle 1101 Technology Drive, Ann Arbor, Michigan 48108, United States of America, démissionne de son poste du Gérant de Catégorie A de la société avec effet au 5 mars 2014;
- Monsieur Scot Samuel Bowie, né le 29 mars 1973 à Canada et ayant son adresse professionnelle 1101 Technology Drive, Ann Arbor, Michigan 48108, United States of America démissionne de son poste du Gérant de Catégorie A de la société avec effet au 7 avril 2014;
- Madame Elizabeth Harris Turner, née le 16 juin 1977 à South Carolina (United States of America) et ayant son adresse au 1101 Technology Drive, Ann Arbor, Michigan 48108, United States of America, est nommée Gérant de Catégorie A de la Société avec effet au 5 mars 2014 et ce pour une durée indéterminée;
- Monsieur Scott Wulinsky, né le 26 septembre 1974 à New York (United States of America) et ayant son adresse au 1101 Technology Drive, Ann Arbor, Michigan 48108, United States of America, est nommée Gérant de Catégorie A de la Société avec effet au 7 avril 2014 et ce pour une durée indéterminée;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 09 avril 2014.

Référence de publication: 2014051006/22.

(140058462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2014.



International Partners and Associates S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 44.303.

Par la présente, je vous informe que je démissionne de mon mandat d'administrateur de la société INTERNATIONAL PARTNERS AND ASSOCIATES S.A., immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B 44303.

Luxembourg, le 04/04/2014.

SARAH SA

Lex THIELEN / Joe THIELEN Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014051258/13.

(140058156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2014.

Invista European Real Estate Trust SICAF, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement à Capital Fixe.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 108.461.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 28 mars 2014

Les Actionnaires de la Société ont décidé comme suit, en date du 28 mars 2014: de reconduire avec effet immédiat les mandats d'administrateur de:

- Monsieur Tom Chandos:
- Monsieur Michael Chidiac;
- Monsieur Robert DeNormandie;
- Monsieur William Scott,

jusqu'à l'issue de la prochaine Assemblée Générale annuelle approuvant les comptes annuels 2014 qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2014.

Référence de publication: 2014051261/19.

(140058409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2014.

J.A.F. S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 77.459.

EXTRAIT

L'assemblée générale du 07 avril 2014 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, Master Administration des Entreprises, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;
- Madame Stéphanie GRISIUS, Administrateur, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;
- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur-Président, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014.

L'assemblée générale du 07 avril 2014 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014.

Luxembourg, le 07 avril 2014.

Pour J.A.F. S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2014051268/22.

(140058648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2014.



IRERE Industrial Holdings 1, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 75.000,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 157.757.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014051262/9.

(140058304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2014.

International Media Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 109.914.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014051255/9.

(140058269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2014.

Ksar Na S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2018 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 75.608.

Extrait du 8 avril 2014

Les résolutions suivantes ont été adoptées:

- Madame Sandra Dixon, née le 20/01/1973 à Panama (Panama) et résidant professionnellement au 50 aquilino de la Guardia, étage 30, 0823-05789 Panama est représentant permanent de la société Milkyway Group Inc (registre de commerce de Microjacket n°immatriculation 443540 document 551935).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 Avril 2014.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014051279/17.

(140058301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2014.

Lakeside Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 27.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 180.845.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du conseil de gérance de la Société que le siège de la Société a été transféré du L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert avec effet au 1 er mars 2014.

L'adresse professionnelle de Monsieur Andrew O'SHEA et Monsieur Douwe TERPSTRA, gérants de catégorie B, se situe désormais au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert avec effet au 1 er mars 2014.

Luxembourg, le 10 mars 2014.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour Lakeside Corporation S.à r.l.

Andrew O'Shea

Fondé de pouvoir

Référence de publication: 2014051281/19.

(140058645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2014.



Jacana S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 10.758.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 avril 2014.

Pour: JACANA S.A.
Société anonyme
Experta Luxembourg
Société anonyme

Aurélie Katola / Susana Gonvalves Martins

Référence de publication: 2014051270/15.

(140058420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2014.

Dracmalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 147.965.

Extrait des décisions prises par le conseil d'administration en date du 3 avril 2014

Le siège a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Veuillez noter que les adresses professionnelles de Mme Katia CAMBON, présidente du conseil d'administration, M. Sébastien ANDRE et M. Franck BETH, administrateurs, se situent désormais à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 8 avril 2014.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour DRACMALUX S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014051175/16.

(140058235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2014.

Intellectual Capital Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 111.029.

Par résolutions adoptées en date du 7 avril 2014, les associés ont décidé de nommer un nouveau gérant en la personne de Monsieur Alfonso Juan De Leon Castillejo, né le 15 septembre 1977 à Séville (Espagne) et résidant au 54, Baker Street, 1 st Floor, Watson House, London W1U 7BU (Royaume Uni).

Monsieur De Leon Castillejo est nommé gérant jusqu'à la prochaine assemblée des associés approuvant les comptes annuels clos au 31 décembre 2013 devant se tenir en 2014.

Par conséquent, la société sera désormais valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

Cependant, pour les opérations bancaires, la société sera valablement engagée:

- par la signature individuelle d'un des gérants pour toutes opérations bancaires inférieures à EUR 10 000,00
- par la signature conjointe des gérants pour toutes opérations bancaires supérieures à EUR 10 000,00
- par la signature conjointe des gérants pour tous paiements devant être fait entre les associés et ce quel que soit le montant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Intellectual Capital Partner S.à r.l.

Fiduciaire Patrick Sganzerla S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2014051246/23.

(140058490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2014.



Fairfield Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 74.610.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 8 avril 2014 que Monsieur Roberto DE LUCA, Madame Valérie WESQUY, ainsi que Monsieur David RAVIZZA ont démissionné de leur fonction d'administrateurs.

L'assemblée décide également de révoquer la société Consolida S.A. de sa fonction de commissaire aux comptes.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 08 avril 2014.

Référence de publication: 2014051203/14.

(140058329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2014.

ECommerce Taxi (GP) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 7, avenue J.P. Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 180.457.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales, signé en date du 18 mars 2014, que l'associé unique de la Société, ECommerce Holding III S.à r.l., a transféré la totalité des 12.500 parts sociales qu'il détenait dans la Société à:

- Ecommerce Taxi Asia S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-duché du Luxembourg, immatriculée auprès du RSCL, sous le numéro B180251, ayant son siège social à l'adresse suivante: 7, avenue J. P. Pescatore, L-2324 Luxembourg.

En conséquence, les 12.500 parts sociales de la Société sont désormais détenues par le nouvel associé unique, Ecommerce Taxi Asia S.à r.l..

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2014.

ECommerce Taxi (GP) S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014051184/19.

(140058293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2014.

Goodman Harvest Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 175.735.

Extrait des résolutions en date du 02 avril 2014:

- 1. Il est mis fin en date du 02 avril 2014 au mandat de gérant à savoir:
- M. Philippe Van der Beken
- 2. Le gérant suivant est nommé en date du 02 avril 2014 et cela pour une durée illimitée:
- M. Emmanuel Vander Stichele, né le 3 juillet 1971 à Brugge (Belgique), de résidence professionnelle: 28, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg;
 - Le conseil de Gérance se compose comme suit:
 - M. Dominique Prince
 - M. Emmanuel Vander Stichele

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Alvin Sicre

Mandataire

Référence de publication: 2014051217/21.

(140058410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2014.



F.V. Consult S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8528 Colpach-Haut, 60, rue A. et E. Mayrisch.

R.C.S. Luxembourg B 113.265.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014051195/9.

(140058820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2014.

Evolve S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9938 Pommerloch, 19, route de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg B 170.243.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014051194/10.

(140058446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2014.

Dominicé Lux Capital S.C.A. SICAV-FIS, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 173.193.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014051158/10.

(140058283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2014.

Gaviota Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 35.610.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue à Luxembourg le 31 mars 2014 au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg

- 1) L'Assemblée décide de nommer comme Administrateurs:
- M. Joaquin Uris Lloret, Président du Conseil d'Administration
- M. Pedro Hoya Garcia, Administrateur
- M. Miguel Luque Herran, Administrateur,
- Mme Inès Prieto de la Torre, Administrateur,
- M. Javier Nogales Aranguez, Administrateur
- M. Claude Weber, Administrateur, demeurant professionnellement au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg
- M. Brian Collins, Administrateur,

Leurs mandats viendront à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale de 2015 qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social de 2014.

- L'Assemblée décide de nommer comme Réviseur d'entreprises indépendant: Deloitte S.A. 560, rue de Neudorf, L-2220 LUXEMBOURG. Son mandat viendra à échéance à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale de 2015 qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social de 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2014051219/25.

(140058486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2014.



DBJ Immo, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1215 Luxembourg, 4A, rue de la Barrière.

R.C.S. Luxembourg B 126.421.

Les comptes annuels au 31 janvier 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014051165/9.

(140058374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2014.

Diversinvest Management S.A. Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II. R.C.S. Luxembourg B 70.497.

N.C.S. Luxembourg B 70:177

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 mars 2014, enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2014, LAC/2014/15490.

Qu'a été prononcée la clôture de la liquidation de la Société Anonyme Holding «DIVERSINVEST MANAGEMENT S.A. HOLDING», ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, constituée suivant acte notarié en date du 15 juin 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 692 du 16 septembre 1996.

La Société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 16 décembre 2009, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 403 du 24 février 2010.

Les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir du 26 mars 2014, à l'ancien siège social L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2014.

Référence de publication: 2014051171/20.

(140058626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2014.

Elia Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 86.097.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 mars 2014 tenue au siège social de la société 74, rue de Merl, L-2146

L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Les mandats de tous les administrateurs venant à échéance, l'Assemblée décide de nommer les personnes suivantes:

- Madame Catherine VANDENBORRE, Administratrice «Présidente», demeurant Clos du Champ de Bourgeois, 11, B-1330 Rixensart, Belgique
 - Monsieur Markus BERGER, Administrateur, demeurant Zwaluwenlaan 17, B-1640 Sint-Genesius-Rode, Belgique
 - Madame Lieve KERCKHOF, Administratrice, demeurant 38A, Lange Rei, B-8000 Brugge, Belgique
 - Monsieur Claude WEBER, Administrateur, demeurant 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg

Leurs mandats expireront à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de 2015 qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social de 2014.

- L'Assemblée nomme KPMG Luxembourg S.à.r.I., 9 allée Schaeffer, L-2520 Luxembourg (RCS Luxembourg B 149133), comme réviseur d'entreprises indépendant. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2015 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice de 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014051187/25.

(140058466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2014.



PHM Subco 19 S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 11.055.660,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 171.757.

In the year two thousand and thirteen, on the thirty-first (31 st) day of December, before Maître Francis Kesseler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

were adopted the resolutions of the sole shareholder of PHM Subco 19 S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under registration number B 171757 (the Company).

The Company was incorporated on 25 September 2012 pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary public residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Luxembourg official gazette (Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) (the Official Gazette) number 2630 on 24 October 2012. The articles of association of the Company were amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 25 October 2013 and not yet published in the Official Gazette.

THERE APPEARED:

PHM Holdco 19 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under registration number B 171719 (the Sole Shareholder),

hereby duly and validly represented by Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, with professional address at Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting in the name and on behalf of the Sole Shareholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

I. all of the one billion hundred five million five hundred sixty-six thousand (1,105,566,000) shares, with a nominal value of one cent of Euro (EUR 0.01) each, representing the entire share capital of the Company amounting to eleven million fifty-five thousand six hundred sixty Euro (EUR 11,055,660), are duly and validly represented so that the Sole Shareholder may validly resolve on all the items composing the Agenda, as defined below;

- II. the Sole Shareholder has been called in order to resolve on the items contained in the following agenda (the Agenda):
- (1) Amendment of article 18 of the articles of association of the Company adopted on 28 August 2013 before Maître Francis Kesseler and published in the Luxembourg official gazette (Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) number 2789 dated 7 November 2013, in order to provide that the financial year of the Company shall begin on 1 st January and end on 31 st December of each year;
- (2) Amendment of the French version of article 5.1 of the articles of association of the Company as amended pursuant to certain resolutions of the sole shareholder of the Company adopted on 25 October 2013 before Maître Francis Kesseler and not yet published in the Luxembourg official gazette (Journal Officiel du Grand Duché de Luxembourg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) in order to amend the reference made to the amount of the share capital of the Company; and
 - (3) Miscellaneous.
 - III. after due consideration, the Sole Shareholder has adopted the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder acknowledges the content of article 18 of the articles of association of the Company adopted on 28 August 2013 before the undersigned notary and published in the Official Gazette number 2789 dated 7 November 2013 (the Articles), according to the terms of which the financial year of the Company shall begin on 1 st November and end on 31 st October of each year.

The Sole Shareholder declares that when the Articles were adopted, the intention of the Sole Shareholder was in fact that the financial year of the Company began on 1 st January and ended on 31 st December of each year, so that the Articles should now be amended for the purpose of setting the beginning of each financial year of the Company to 1 st January of each year and the end of each financial year of the Company to 31 st December of each year.

The Sole Shareholder therefore resolves to amend the Articles, as amended from time to time, with effect as of 28 August 2013, and hereby requests the undersigned notary to record that:



- (1) each financial year of the Company shall begin on 1 st January of each year; and
- (2) each financial year of the Company shall end on 31 st December of each year. Further to the above, the Articles shall, with effect as of 28 August 2013, read as follows:
- "Art. 18. Financial Year. The financial year of the Company shall begin on 1 st January and shall end on 31 st December of each year".

Second resolution

The Sole Shareholder acknowledges the content of the resolutions of the Sole Shareholder adopted before the undersigned notary on 25 October 2013 and not yet published in the Official Gazette (the Resolutions) for the purpose of increasing the equity capital of the Company (the Increase) and consequently amending article 5.1 of the articles of association of the Company, according to the terms of which the share capital of the Company was set at eleven million fifty-five thousand six hundred sixty Euro (EUR 11,055,660).

The Sole Shareholder notes that the English version of the second resolution of the Resolutions refers to an amount of eleven million fifty-five thousand six hundred sixty Euro (EUR 11,055,660) but that the French version of the second resolution of the Resolutions refers to onze millions cinquante-cinq mille six cent soixante-six Euros (EUR 11,055,666) as being the amount of the share capital of the Company.

The Sole Shareholder declares that at the time of the adoption of the Resolutions, the intention of the Sole Shareholder was to indicate that the share capital of the Company was set at onze millions cinquante-cinq mille six cent soixante Euros (EUR 11,055,660) and that the French version of the second resolution of the Resolutions shall consequently be amended for the purpose of setting the amount of the share capital of the Company at onze millions cinquante-cinq mille six cent soixante Euros (EUR 11,055,660) in the French version of the second resolution of the Resolutions.

As a result of the above, the Sole Shareholder therefore resolves to amend the French version of the Resolutions, with effect as of 25 October 2013, and hereby requests the undersigned notary to record that the share capital of the Company shall be set at onze millions cinquante-cinq mille six cent soixante Euros (EUR 11,055,660).

Further to the above, the French version of article 5.1 of the articles of association of the Company shall, with effect as of 25 October 2013, read as follows:

" Art. 5.1. Capital social émis. Le capital social de la Société s'élève à onze millions cinquante-cinq mille six cent soixante Euros (EUR 11.055.660) représenté par un milliard cent cinq millions cinq cent soixante-six mille (1.105.566.000) actions au porteur de la Société, ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune, et étant entièrement libérées."

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above Sole Shareholder, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the Sole Shareholder, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the Sole Shareholder, the said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trente-et-unième (31 ème) jour du mois de décembre, par-devant Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, au Grand-Duché de Luxembourg,

ont été adoptées les résolutions de l'actionnaire unique de PHM Subco 19 S.A., une société anonyme constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171757 (la Société).

La Société a été constituée le 25 septembre 2012 suivant un acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Journal Officiel) numéro 2630 en date 24 octobre 2012. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte du notaire instrumentaire en date du 25 octobre 2013, et non encore publié au Journal Officiel.

A COMPARU:

PHM Holdco 19 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxem-



bourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 171719 (l'Actionnaire Unique),

dûment et valablement représentée par Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, ayant son adresse professionnelle Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire de l'Actionnaire Unique agissant au nom et pour le compte de l'Actionnaire Unique et par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

L'Actionnaire Unique, tel que représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- I. l'ensemble des un milliard cent cinq millions cinq cent soixante-six mille (1,105,566,000) actions, ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, établi à onze millions cinquante-cinq mille six cent soixante Euros (EUR 11,055,660), sont dûment et valablement représentées afin que l'Actionnaire Unique puisse valablement délibérer sur l'ensemble des points composant l'Ordre du Jour, tel que défini ci-dessous;
- II. l'Actionnaire Unique a été convoqué afin de délibérer sur les points composant l'ordre du jour suivant (l'Ordre du Jour):
- (1) Modification de l'article 18 des statuts de la Société adoptés le 28 août 2013 devant le notaire instrumentaire et publiés au Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2789, en date du 7 novembre 2013 afin de prévoir que l'exercice social de la Société commence le 1 ^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année;
- (2) Modification de la version française de l'article 5.1 des statuts de la Société tels que modifiés en vertu de certaines résolutions de l'associé unique de la Société adoptées le 25 octobre 2013 par-devant Maître Francis Kesseler et non encore publiées au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, à l'effet de modifier la référence au montant du capital social de la Société; et
 - (3) Divers.

III. après due considération, l'Actionnaire Unique a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire Unique prend note du contenu de l'article 18 des Statuts adoptés le 28 août 2013 par devant le notaire instrumentaire, et publiés au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg n°2789 le 7 novembre 2013 (les Statuts), aux termes desquels l'exercice social de la Société commence le 1 ^{er} novembre et se termine le 31 octobre de chaque année.

L'Actionnaire Unique déclare qu'au moment de l'adoption des Statuts, l'intention de l'Actionnaire Unique était en réalité que chaque exercice social de la Société débute le 1 ^{er} janvier et prenne fin le 31 décembre de chaque année, et par conséquent que les Statuts doivent maintenant être modifiés à l'effet de fixer le début de chaque exercice social de la Société au 1 ^{er} janvier de chaque année et la fin de chaque exercice social de la Société au 31 décembre de chaque année.

L'Actionnaire Unique décide donc de modifier les Statuts, tel qu'amendés au fil du temps, avec effet au 28 août 2013, et requiert donc le notaire instrumentaire d'instrumenter que:

- (1) chaque exercice social de la Société commence le 1 er janvier de chaque année; et
- (2) chaque exercice social de la Société se termine le 31 décembre de chaque année.

Suite à la modification exposée ci-dessus, les Statuts auront, avec effet au 28 août 2013, la teneur suivante:

« **Art. 18. Exercice Social.** L'exercice social de la Société commence le 1 ^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année».

Deuxième résolution

L'Actionnaire Unique prend acte du contenu des résolutions de l'Actionnaire Unique adoptées par devant le notaire instrumentaire le 25 octobre 2013 et non encore publiées au Journal Officiel (les Résolutions), à l'effet d'augmenter le capital social de la Société (l'Augmentation de Capital) et de modifier consécutivement l'article 5.1 des statuts de la Société, aux termes desquelles le capital social de la Société s'élève à onze millions cinquante-cinq mille six cent soixante Euros (EUR 11.055.660).

L'Actionnaire Unique prend note de ce que la version anglaise de la seconde résolution des Résolutions fait référence à un montant de onze millions cinquante-cinq mille six cent soixante Euro (EUR 11,055,660) mais que la version française de la seconde résolution fait référence à un montant de onze millions cinquante-cinq mille six cent soixante-six Euro (EUR 11.055.666).

L'Actionnaire Unique déclare qu'au moment de l'adoption des Résolutions, l'intention de l'Actionnaire Unique était d'indiquer que le capital social de la Société s'élevait à onze millions cinquante-cinq mille six cent soixante Euro (EUR 11.055.660), et que la version française de la seconde résolution des Résolutions doit désormais être modifiée en con-



séquence à l'effet de refléter le montant du capital social de la Société s'élevant à onze millions cinquante-cinq mille six cent soixante Euros (EUR 11.055.660).

En conséquence de ce qui précède, la version française de l'article 5.1 des statuts de la Société aura, avec effet au 25 octobre 2013, la teneur suivante:

« **Art. 5.1. Capital social émis.** Le capital social de la Société s'élève à onze millions cinquante-cinq mille six cent soixante Euros (EUR 11.055.660) représenté par un milliard cent cinq millions cinq cent soixante-six mille (1.105.566.000) actions au porteur de la Société, ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune, et étant entièrement libérées.»

Estimation des frais

Le montant des dépenses, coûts, rémunérations et frais de quelque nature que ce soit qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que l'Actionnaire Unique l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête du même Actionnaire Unique et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête de la présente.

Et après lecture faite au mandataire de l'Associé Unique, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: Conde, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 janvier 2014. Relation: EAC/2014/613. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014050029/189.

(140057176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

LOGISTIS Germany Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer. R.C.S. Luxembourg B 185.873.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the sixth day of March,

Before Us Maître Francis KESSELER, notary, residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED

LOGISTIS Germany Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500.- and in the process of registration with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of one proxy given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée):

ARTICLES OF INCORPORATION

1. Corporate form and name. This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of "LOGISTIS Germany Luxembourg 1 S.à r.l." (the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law").

2. Registered office.

- 2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
 - 2.2 The Registered Office may be transferred:
 - 2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by:
 - (a) the Sole Manager (as defined in Article 8.2) if the Company has at the time a Sole Manager; or
 - (b) the Board of Managers (as defined in Article 8.3) if the Company has at the time a Board of Managers; or



- 2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these Articles including Article 13.4 and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law ("Luxembourg Law").
- 2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Sole Manager or the Board of Managers as appropriate.
 - 2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.
 - **3. Objects.** The objects of the Company are:
- 3.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;
- 3.2 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;
- 3.3 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;
- 3.4 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future), and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;
- 3.5 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;
- 3.6 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security for the performance of the obligations of and/or the payment of any money by any person (including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person (a "Holding Entity") which is for the time being a member of or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or any body corporate in which a Holding Entity has a direct or indirect interest and any person who is associated with the Company in any business or venture), with the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property or assets (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3.7 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of, indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness or financial obligations of any other person;
- 3.7 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;
- 3.8 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;
- 3.9 to acquire, rent and/or sell real estate properties, for its own account, either in Germany, in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad as well as operate any transactions relating to real estate properties, including the construction, development, promotion, management and/or leasing of real estate properties, the entry into, performance and delivery of any agreements in relation to the construction, development, promotion, management and/or leasing of real estate properties and the direct or indirect holding of participations in German, Luxembourg or foreign companies the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties;
- 3.10 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;
- 3.11 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;



PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

5. Share capital.

- 5.1 The share capital of the Company is twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "Shares"). In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.
- 5.2 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles.
- 5.3 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.
 - 5.4 All Shares have equal rights.
 - 5.5 The Company may repurchase, redeem and/or cancel its Shares subject as provided in the 1915 Law.

6. Indivisibility of shares.

- 6.1 Each Share is indivisible.
- 6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

7. Transfer of shares.

- 7.1 During such time as the Company has only one Shareholder, the Shares will be freely transferable.
- 7.2 During such time as the Company has more than one Shareholder:
- 7.2.1 Shares may not be transferred other than by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares have agreed to the transfer in general meeting;
- 7.2.2 Shares may not be transmitted by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares held by the survivors have agreed to the transfer or in the circumstances envisaged by article 189 of the 1915 Law;
 - 7.2.3 The transfer of Shares is subject to the provisions of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

8. Management.

- 8.1 The Company will be managed by one or more managers ("Managers") who shall be appointed by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.
 - 8.2 If the Company has at the relevant time only one Manager, he is referred to in these Articles as a "Sole Manager".
- 8.3 If the Company has from time to time more than one Manager, they will constitute a board of managers or conseil de gérance (the "Board of Managers").
- 8.4 A Manager may be removed at any time for any legitimate reason by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.
- **9. Powers of the managers.** The Sole Manager, when the Company has only one Manager, and at all other times the Board of Managers, may take all or any action which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to be decided upon by the Shareholders.
- **10. Representation.** Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the following are authorised to represent and/or bind the Company:
 - 10.1 if the Company has a Sole Manager, the Sole Manager;
 - 10.2 if the Company has more than one Manager, any two Managers.
 - 10.3 any person to whom such power has been delegated in accordance with Article 11.
- 11. Agent of the managers. The Sole Manager or, if the Company has more than one Manager, the Board of Managers may delegate any of their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and will determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.



12. Board meetings.

- 12.1 Meetings of the Board of Managers ("Board Meetings") may be convened by any Manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.
- 12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorized representative.
- 12.3 A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative (a "Manager's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Manager can act as representative for more than one other Manager at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two Managers are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under Article 12.5.
- 12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of the Managers are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.
- 12.5 A Manager or his Manager's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of conference telephone, video conference or similar form of communications equipment provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Managers shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of managers (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place.
- 12.6 A resolution in writing signed by all the Managers (or in relation to any Manager, his Manager's Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Managers concerned.
- 12.7 The minutes of a Board Meeting shall be signed by the chairman or, in his absence or incapacity to act, by the chairman pro tempore who presided at such meeting or by any Manager present at the Board Meeting. Extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Manager present at the Board Meeting.

13. Shareholders' resolutions.

- 13.1 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.
- 13.2 Subject as provided in Articles 13.3, 13.4 and 13.5, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by Shareholders holding more than half of the Shares, provided that if that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter and the resolution may be passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.
- 13.3 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their participation in the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.
- 13.4 Subject as provided in Article 13.3, any resolution to change these Articles (including a change to the Registered Office), subject to any provision of the contrary, needs to be passed by a majority in number of the Shareholders representing three quarters of the Shares.
- 13.5 A resolution to dissolve the Company or to determine the method of liquidating the Company and/or to appoint the liquidators needs to be passed in accordance with Luxembourg Law.
- 13.6 A meeting of Shareholders (a "Shareholders' Meeting") may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.
- 13.7 A Shareholder may be represented at a Shareholders' Meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

13.8

- 13.8.1 If at the time the Company has no more than twenty-five Shareholders, Shareholders' Resolutions may be passed by written vote of Shareholders rather than at a Shareholders' Meeting provided that each Shareholder receives the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and gives his vote in writing.
- 13.8.2 The majority requirement applicable to the adoption of resolutions by a Shareholders' Meeting apply mutatis mutandis to the passing of written resolutions of Shareholders. Except where required by Luxembourg Law, there shall be no quorum requirements for the passing of written resolutions of Shareholders. Written resolutions of Shareholders shall be validly passed immediately upon receipt by the Company of original copies (or copies sent by facsimile transmission or as e-mail attachments) of Shareholders' votes subject to the requirements as provided in Article 13.8.1 and the above provisions of Article 13.8.2, irrespective of whether all shareholders have voted or not.
- **14. Business year.** The Company's financial year starts on 1 st January and ends on the 31 st December of each year provided that, as a transitional measure, the first financial year of the Company starts on the date of its incorporation and ends on the following 31 st December (all dates inclusive).



15. Distributions on shares.

- 15.1 From the net profits of the Company determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.
- 15.2 Subject to the provisions of Luxembourg Law and the Articles, the Company may by resolution of the Shareholders declare dividends in accordance with the respective rights of the Shareholders.
- 15.3 The Sole Manager or the Board of Managers, as appropriate, may decide to pay interim dividends to the Shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s).
- **16. Dissolution and liquidation.** The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with Luxembourg Law and Article 13. If at the time the Company has only one Shareholder, that Shareholder may, at its option, resolve to liquidate the Company by assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown, of the Company.

17. Interpretation and Luxembourg law.

- 17.1 In these Articles:
- 17.1.1 a reference to:
- (a) one gender shall include each gender;
- (b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;
- (c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);
- (d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.
- 17.1.2 the words "include" and "including" shall be deemed to be followed by the words "without limitation" and general words shall not be given a restrictive meaning by reason of their being preceded or followed by words indicating a particular class of acts, matters or things or by examples falling within the general words;
 - 17.1.3 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.
 - 17.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31 st of December 2014.

Subscription - Payment

The capital has been subscribed as follows:

Shares

| oner co. | |
|--------------------------------------|---------------|
| LOGISTIS Germany Luxembourg S.à r.l. | 12,500 Shares |
| Total: | 12,500 Shares |

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) corresponding to a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

- 1) Are appointed as Managers of the Company for an undetermined period:
- AEW Europe S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 90.603;



- Frédéric Barzin, born on 22 October 1964 in Uccle (Belgium), having his professional address at 5 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg; and
- Ronan Bodere, born on 6 January 1977 in Valognes (Fance), having his professional address at 5 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.
 - 2) The Company shall have its registered office at 5 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.
 - 3) The Company shall be bound by the signature of any two Managers of the Company.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le six mars,

Par-devant le soussigné Maître Francis KESSELER, notaire, résidant à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU

LOGISTIS Germany Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social situé 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500,-, non encore immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, ici représentée par Madame Sofia AFONSODA CHAO CONDE, employée privée, résidant professionnellement à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

STATUTS

1. Forme sociale et nom. Le présent document constitue les statuts (les "Statuts") de "LOGISTIS Germany Luxembourg 1 S.à r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, y compris la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (la "Loi de 1915").

2. Siège social.

- 2.1 La siège social de la Société (le "Siège Social") est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- 2.2 Le Siège Social peut être transféré:
- 2.2.1 en tout autre endroit au sein de la même municipalité au Grand-Duché de Luxembourg par:
- (a) le Gérant Unique (tel que défini à l'Article 8.2) si la Société est gérée à ce moment là par un Gérant Unique; ou
- (b) le Conseil de Gérance (tel que défini à l'Article 8.3) si la Société est gérée à ce moment là par un Conseil de Gérance; ou
- 2.2.2 en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (que ce soit ou non dans la même municipalité) par une résolution des associés de la Société (une "Résolution des Associés") passée conformément à ces Statuts y compris l'Article 13.4 et les lois du Grand-Duché de Luxembourg de temps à autre, y compris la Loi de 1915 (la "Loi Luxembourgeoise").
- 2.3 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique, social ou autre, de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social se produiraient ou seraient jugés imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, et la Société, nonobstant ce transfert provisoire du Siège Social, restera une société luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société selon le cas.
- 2.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales à la fois au Grand-Duché de Luxembourg tout comme à l'étranger.

3. Objets. Les objets de la Société sont:

3.1 d'agir en tant que société d'investissement holding et de coordonner les activités de toutes les entités au sein desquelles la Société détient directement ou indirectement des participations, et d'acquérir (que ce soit par voie de souscription initiale, d'appel d'offres, d'achat, d'échange ou tout autre moyen) la totalité ou toute partie des titres, actions, emprunts obligataires, titres obligataires, obligations, ou autres titres émis ou garantis par toute personne et tous autres



actifs de toutes sortes et de détenir ces instruments en tant qu'investissements, et de vendre, échanger ou disposer de ces instruments;

- 3.2 d'exercer tout commerce ou activité commerciale de toute sorte et acquérir, entreprendre et exercer tout ou partie de l'activité commerciale, des actifs immobiliers et/ou des passifs de toute personne exerçant une activité commerciale;
- 3.3 d'investir et négocier l'argent et les fonds de la Société de toute manière que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas) considèrent comme appropriée et de prêter de l'argent et accorder des crédits, dans chaque cas, à toute personne, que ce soit avec ou sans garantie;
- 3.4 d'emprunter, lever ou garantir le paiement d'argent de toute manière que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas) considèrent comme appropriée, y compris via l'émission (dans les limites autorisées par la Loi Luxembourgeoise) d'emprunts obligataires et autres titres ou instruments, perpétuels ou non, convertibles ou non, qu'ils soient grevés ou non sur tout ou partie des biens de la Société (présents et futurs), et d'acheter, racheter, convertir et rembourser ces titres;
- 3.5 d'acquérir une participation dans, fusionner, consolider avec et constituer un partnership ou tout arrangement pour les besoins de partage des profits, union d'intérêts, coopération, joint-venture, concession réciproque ou autre avec toute personne, y compris tous employés de la Société;
- 3.6 de conclure toute garantie ou contrat d'indemnité ou caution, et de fournir des sûretés, y compris la garantie et la provision de sûretés pour l'accomplissement des obligations de et le paiement de toute somme par toute personne (y compris toute entité dans laquelle la Société a une participation directe ou indirecte ou toute personne ("Entité Holding") qui est alors un membre ou bien qui a une participation directe ou indirecte dans la Société ou qui est associée avec la Société dans toute activité ou entreprise), que la Société reçoive une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect), et que ce soit par garantie personnelle ou hypothèque, charge ou privilège sur tout ou partie des engagements de la Société, propriétés, actifs ou capital non appelé (présents et futurs) ou par tout autre moyen; pour les besoins de cet Article 3.7 "garantie" inclus toute obligation, bien que décrite, de payer, régler, fournir des fonds pour le paiement ou le règlement de, d'indemniser ou maintenir indemnisé contre les conséquences d'un défaut de paiement ou autrement être responsable de tout endettement de toute autre personne;
- 3.7 d'acheter, prendre en location, échanger, louer ou autrement acquérir tout bien immobilier ou mobilier et tout droit ou privilège sur ou eu égard celui-ci;
- 3.8 de vendre, donner à bail, échanger, prendre en location et disposer de tout bien immobilier ou mobilier, et/ou de tout ou partie des engagements de la Société, pour une contrepartie que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas) considère appropriée, y compris pour des parts sociales, emprunts obligataires ou autres titres, qu'ils aient été entièrement ou partiellement payés, de toute personne, ayant ou non des objets (en totalité ou en partie) similaires à ceux de la Société; détenir toutes parts sociales, titres obligataires et autres titres ainsi acquis; améliorer, gérer, développer, vendre, échanger, louer, hypothéquer, disposer de, accorder des options sur, mettre sur compte et autrement gérer tout ou partie des biens et droits de la Société;
- 3.9 d'acquérir, louer et/ou vendre des biens immobiliers, pour son compte, soit en Allemagne, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger ainsi que procéder à toute transaction en rapport avec des biens immobiliers, y compris la construction, le développement, la promotion, la gestion et/ou la location de biens immobiliers, la conclusion, l'exécution et la délivrance de tout accord dans le cadre de la construction, du développement, de la promotion, de la gestion et/ou de la location de biens immobiliers et la détention directe ou indirect de participations dans des sociétés en Allemagne, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, dont l'objet principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de bien immobiliers;
- 3.10 d'entreprendre tout ou partie des actions décrites dans tout paragraphe de cet Article 3 (a) dans toute partie du monde; (b) en tant que mandant, mandataire, contractant, fiduciaire ou autrement; (c) par voie ou à travers de fiduciaires, mandataires, sous-contractants ou autres; et (d) seul ou avec d'autres personnes;
- 3.11 d'entreprendre toutes actions (y compris conclure, exécuter, et délivrer des contrats, actes, accords ou arrangements avec ou en faveur de toute personne) qui sont, selon l'opinion du Gérant Unique ou de Conseil de Gérance (selon le cas) connexes ou concluantes pour la réalisation de tout ou partie des objets de la Société, ou de l'exercice de tout ou partie de ses pouvoirs;

A CONDITION TOUJOURS que la Société n'entre pas dans toute transaction qui pourrait constituer une activité réglementée du secteur financier ou qui requiert une licence professionnelle en vertu de la Loi Luxembourgeoise sans autorisation de droit en vertu de la Loi Luxembourgeoise.

4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune (les "Parts Sociales"). Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs au moment pertinent des Parts Sociales et "Associé" doit être interprété conformément.



- 5.2 La Société peut créer un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions quant à l'utilisation du Compte de Prime d'Emission doivent être prises par le(s) Associé(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts.
- 5.3 La Société peut, sans limitation, accepter du capital ou d'autres apports sans émettre de Parts Sociales ou autres titres en contrepartie de l'apport et peut affecter les apports à un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de tels comptes doivent être prises par le(s) Associé(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts. Pour éviter tout doute, toute décision peut, mais ne doit pas nécessairement, allouer tout montant apporté à l'apporteur.
 - 5.4 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.
- 5.5 La Société peut racheter et/ou annuler ses propres Parts Sociales sous réserve des dispositions y afférentes de la Loi de 1915.

6. Indivisibilité des parts sociales.

- 6.1 Chaque Part Sociale est indivisible.
- 6.2 Une Part Sociale peut être enregistrée au nom de plus d'une personne à condition que tous les détenteurs d'une Part Sociale notifient par écrit à la Société celui d'entre eux qui est à considérer comme leur représentant; la Société considérera ce représentant comme s'il était le seul Associé pour la Part Sociale en question, y compris pour les besoins de vote, dividende et autres droits de paiement.

7. Cession de parts sociales.

- 7.1 Au cours de la période durant laquelle la Société a un seul Associé, les Parts Sociales seront librement cessibles.
- 7.2 Au cours de la période durant laquelle la Société a plusieurs Associés:
- 7.2.1 les Parts Sociales ne peuvent pas être cédées, sauf pour raison de décès, à d'autres personnes que des Associés à moins que les Associés détenant au moins trois quarts des Parts Sociales n'aient accepté la cession en assemblée générale;
- 7.2.2 les Parts Sociales ne peuvent pas être transmises pour raison de décès à d'autres personnes que les Associés sauf si les Associés détenant au moins trois quarts des Parts Sociales détenues par les survivants ont accepté la cession ou que les conditions prévues par l'article 189 de la Loi de 1915 sont remplies;
 - 7.2.3 la cession de Parts Sociales est sujette aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

8. Administration.

- 8.1 La Société sera administrée par un ou plusieurs gérants (les "Gérants") qui seront nommés par une Résolution des Associés prise conformément à la Loi Luxembourgeoise et aux présents Statuts.
- 8.2 Si la Société est administrée à un moment par un seul Gérant, il sera désigné dans les présents Statuts comme le "Gérant Unique".
- 8.3 Si la Société est administrée de temps à autre par plus d'un Gérant, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").
- 8.4 Un Gérant pourra être révoqué à tout moment pour toute raison légitime par une Résolution des Associés prise conformément à la Loi Luxembourgeoise et aux présents Statuts.
- 9. Pouvoirs des gérants. Le Gérant Unique, quand la Société est administrée par un seul Gérant, ou en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance, aura tous pouvoirs pour prendre tout ou partie des actions qui sont nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société, sous réserve des actions qui sont réservées par la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts comme devant être décidées par les Associés.
- **10. Représentation.** Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des présents Statuts, les personnes suivantes sont autorisées à représenter et/ou engager la Société:
 - 10.1 si la Société est administrée par un Gérant Unique, le Gérant Unique;
 - 10.2 si la Société est administrée par plus d'un Gérant, deux de ces Gérants;
 - 10.3 toute personne à qui un tel pouvoir aura été délégué conformément à l'Article 11.
- 11. Mandataire des gérants. Le Gérant Unique ou, si la Société a plus d'un Gérant, le Conseil de Gérance pourra déléguer n'importe lesquels de leurs pouvoirs pour accomplir des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc et devront déterminer les pouvoirs et responsabilités de tels mandataires ainsi que leur rémunération (le cas échéant), la durée de la période de représentation et toutes les autres conditions pertinentes de leur mandat.

12. Réunion du conseil de gérance.

- 12.1 Les réunions du Conseil de Gérance (les "Réunions du Conseil") peuvent être convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance peut nommer un président.
- 12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil sans respecter tout ou partie des exigences et formalités de convocation si tous les Gérants ont renoncé aux exigences et formalités de convocation en question que ce soit par écrit ou, lors de la Réunion du Conseil concernée, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.



- 12.3 Un Gérant peut nommer un autre Gérant (et seulement un gérant) pour le représenter (le "Représentant du Gérant") lors d'une Réunion du Conseil, participer, délibérer, voter et accomplir toutes ses fonctions en son nom lors de la Réunion du Conseil. Un Gérant peut représenter plusieurs Gérants à un Conseil de Gérance à la condition que (sans préjudice quant à tout quorum requis) au moins deux Gérants soient présents physiquement à une Réunion du Conseil tenue en personne ou participe en personne à une Réunion du Conseil tenue en vertu de l'Article 12.5.
- 12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si la majorité des Gérants sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à la majorité simple.
- 12.5 Un Gérant ou le Représentant d'un Gérant peuvent valablement participer à une Réunion du Conseil par voie d'utilisation de conférence téléphonique, vidéo conférence ou tous autres moyens de communication à condition que toutes les personnes participant à une telle réunion soient en mesure de s'entendre et de parler tout au long de la réunion. Une personne participant de cette manière est réputée être présente en personne à la réunion et devra être comptée dans le quorum et sera autorisée à voter. Sous réserve de la Loi Luxembourgeoise, toutes les affaires qui sont traitées de cette manière par les Gérants seront réputées pour les besoins des présents Statuts, valables et effectivement conclues à une Réunion du Conseil, nonobstant le fait qu'un nombre inférieur de Gérants (ou leurs représentants) tels que requis pour constituer un quorum aient été physiquement présents au même endroit.
- 12.6 Une résolution écrite, signée par tous les Gérants (ou s'agissant de tout Gérant, le Représentant du Gérant) est valable et effective comme si elle avait été adoptée à une Réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et pourra consister en un ou plusieurs document(s) ayant le même contenu et signé(s) par ou au nom du ou des Gérant(s) concerné (s).
- 12.7 Les procès-verbaux d'une Réunion du Conseil devront être signés par le président ou, en son absence ou en cas d'empêchement, par le président pro tempore qui a présidé cette réunion ou par tout Gérant présent à la Réunion du Conseil. Les extraits de ces procès-verbaux pourront être certifiés par tout Gérant présent à la Réunion du Conseil.

13. Résolutions des associés.

- 13.1 Chaque Associé a droit à un vote pour chaque Part Sociale dont il est le détenteur.
- 13.2 Sous réserve des dispositions prévues aux Articles 13.3, 13.4 et 13.5, les Résolutions des Associés sont valables uniquement si elles sont adoptées par les Associés détenant plus de la moitié des Parts Sociales, toutefois si ce chiffre n'est pas atteint lors de la première assemblée ou lors de la première consultation écrite, les Associés devront être convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée et les résolutions pourront être adoptées à la majorité des votes émis, quel que soit le nombre de Parts Sociales représentées.
- 13.3 Les Associés ne pourront pas changer la nationalité de la Société ou obliger un des Associés à augmenter sa participation dans la Société sans un vote unanime de tous les Associés.
- 13.4 Sous réserve des dispositions prévues à l'Article 13.3, toute résolution modificatrice des présents Statuts (y compris le changement de Siège Social), sous réserve de toute disposition contraire, doit être adoptée à la majorité en nombre des Associés représentant les trois quarts des Parts Sociales.
- 13.5 Une résolution pour dissoudre la Société, déterminer la méthode de liquidation de la Société et/ou nommer les liquidateurs doit être adoptée conformément à la Loi Luxembourgeoise.
- 13.6 Une réunion des Associés (la "Assemblée Générale") peut valablement débattre et prendre des décisions sans respecter tout ou partie des exigences et formalités de convocation si tous les Associés ont renoncé aux exigences et formalités de convocation en question, que ce soit par écrit ou, lors de l'Assemblée Générale concernée, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.
- 13.7 Un Associé peut être représenté à une Assemblée Générale en désignant par écrit (ou par fax ou e-mail ou tout autre moyen similaire) un mandataire ou un représentant, lequel ne doit pas nécessairement être un Associé.

13.8

- 13.8.1 S'il y a moins de vingt-cinq Associés dans la Société, les Assemblées Générales pourront être adoptées par voie de résolutions écrites des Associés plutôt que lors d'une Assemblée Générale à la condition que chaque Associé reçoive le texte précis des résolutions ou décisions à adopter et donne son vote part écrit.
- 13.8.2 La majorité requise pour l'adoption de résolutions par une Assemblée Générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolutions écrites des Associés. Sauf si requis par la Loi Luxembourgeoise, il n'y aura pas de quorum pour l'adoption de résolutions écrites des Associés. Les résolutions écrites des Associés sont valablement prises immédiatement après la réception par la Société des exemplaires originaux (ou des copies envoyées par télécopieur ou des pièces jointes aux courriels) des votes des Associés sous réserve des exigences prévues à l'article 13.8.1 et les dispositions cidessus de l'article 13.8.2, indépendamment du fait si tous les Associés ont voté ou pas.

14. Exercice comptable.

14.1 L'exercice comptable de la Société débute le 1 ^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année à condition que, comme mesure transitoire, le premier exercice comptable de la Société débute à la date de son incorporation et se termine le 31 décembre suivant (toutes les dates incluses).



15. Distribution sur parts sociales.

- 15.1 Sur le bénéfice net de la Société déterminé en conformité avec la Loi Luxembourgeoise, cinq pour cent (5%) seront prélevés et alloués à une réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital nominal de la Société.
- 15.2 Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des Statuts, la Société peut par résolutions des Associés déclarer des dividendes en conformité avec les droits respectifs des Associés.
- 15.3 Le Gérant unique ou le Conseil de Gérance peut, le cas échéant, décider de payer des dividendes intérimaires à ou aux Associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, le cas échéant, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie en vertu de la Loi de 1915 ou des présents Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés puissent être recouvrées auprès du ou des Associé(s).
- **16. Dissolution et liquidation.** La liquidation de la Société sera décidée par une Assemblée Générale en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et l'Article 13. Dans le cas où la Société n'aurait qu'un Associé, cet Associé pourra, à son gré, décider de liquider la Société en reprenant à son compte l'ensemble des actifs et passifs, connus ou inconnus, de la Société.

17. Interprétation et loi luxembourgeoise.

- 17.1 Dans ces Statuts:
- 17.1.1 une référence à:
- a) un genre doit inclure chaque genre;
- b) (à moins qu'il n'en soit disposé autrement en raison du contexte) le singulier inclus le pluriel et vice versa;
- c) une "personne" inclut une référence à une personne physique, une firme, une société, une personne morale ou toute autre entité, gouvernement, état ou agence d'état ou toute joint-venture, association ou partnership, comité d'entreprise ou un organe représentatif des salariés (ayant ou non un personnalité morale distincte);
- d) une disposition légale ou une loi comprend toutes les modifications de celles-ci et tous ses reconstitutions (avec ou sans modifications).
- 17.1.2 les mots "inclure" et "en ce compris" seront réputés être suivis mots "sans limitation" et il ne doit pas être donné un sens restreint aux termes généraux parce qu'ils sont suivis ou précédés par des mots indiquant une catégorie particulière de catégorie d'actes, d'objets ou de choses ou par des exemples entrant dans les termes généraux;
 - 17.1.3 les majuscules dans ces Statuts n'affectent pas leur interprétation ou leur construction.
- 17.2 En complément de ces Statuts, la Société est également régie par toutes les dispositions applicables de la Loi Luxembourgeoise.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social de la Société commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2014.

Souscription - Libération

 Parts Sociales:
 12.500 Parts Sociales

 LOGISTIS Germany Luxembourg S.à r.l.
 12.500 Parts Sociales

 Total:
 12.500 Parts Sociales

Toutes les Parts Sociales ont été entièrement libérées, la somme de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500) correspondant au capital social de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500) est mis immédiatement à la libre disposition de la Société.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés Gérants de la Société pour une période indéterminée:

Le capital social de la Société a été souscrit comme suit:

- AEW Europe S.à r.l., une société à responsabilisé limitée existant en vertu des lois luxembourgeoises, ayant son siège social situé au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 90.603;



- Frédéric Barzin, né le 22 Octobre 1964 à Uccle (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 5 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg; et
- Ronan Bodere, né le 6 janvier 1977 à Valognes (France), ayant son adresse professionnelle au 5 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.
 - 2) La Société aura son siège social au 5 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.
 - 3) La Société sera engagée par la signature conjointe de deux Gérants de la Société.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, à la date en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13 mars 2014. Relation: EAC/2014/3700. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014049922/549.

(140056777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

M Capital Advisors S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 185.864.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendvierzehn, am vierundzwanzigsten Tag des Monats März;

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit dem Amtssitz in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg);

IST ERSCHIENEN:

Herrn Dr. Peter J. MATHIS, Geschäftsführer, geboren in Saarbrücken (Bundesrepublik Deutschland), am 16. Oktober 1959, wohnhaft in L-5243 Sandweiler, 28, an de Strachen.

Welcher Komparent den unterzeichneten Notar ersucht die Statuten einer Aktiengesellschaft, welche er hiermit zu gründen beabsichtigt, zu beurkunden wie folgt:

Art. 1. Form und Name.

- 1.1 Es wird eine Aktiengesellschaft (die Gesellschaft) gegründet, welche dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, insbesondere dem Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in seiner geänderten Fassung (das Gesetz), sowie der vorliegenden Satzung (die Satzung) unterliegen soll.
 - 1.2 Die Gesellschaft führt den Namen "M Capital Advisors S.A.".
- 1.3 Die Gesellschaft kann einen Einzelaktionär (der Einzelaktionär) oder mehrere Aktionäre haben. Die Gesellschaft kann nicht durch das Ableben, die Aussetzung der bürgerlichen Rechte, die Insolvenz, die Liquidation oder den Bankrott des Einzelaktionärs aufgelöst werden.

Art. 2. Gesellschaftssitz.

- 2.1. Der Gesellschaftssitz der Gesellschaft wird in Luxemburg-Stadt, Großherzogtum Luxemburg, errichtet.
- 2.2. Er kann innerhalb der Grenzen der Gemeinde Luxemburg durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrats der Gesellschaft (der Verwaltungsrat) bzw. im Fall eines einzelnen Verwaltungsratsmitglieds (das einzelne Verwaltungsratsmitglied) durch Beschluss des einzelnen Verwaltungsratsmitglieds verlegt werden.
- 2.3. Falls der Verwaltungsrat der Ansicht ist, dass außergewöhnliche politische oder militärische Ereignisse stattfinden werden oder unmittelbar bevorstehen, welche die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder die reibungslose Kommunikation zwischen dem Gesellschaftssitz und dem Ausland beeinträchtigen könnten, kann er den Gesellschaftssitz vorübergehend ins Ausland verlegen, bis diese außergewöhnlichen Umstände beendet sind. Diese vorübergehende Maßnahme hat jedoch keinen Einfluss auf die Staatsangehörigkeit der Gesellschaft, die eine luxemburgische Gesellschaft bleibt.

Art. 3. Dauer der Gesellschaft.

3.1. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Zeit gegründet.



3.2. Die Gesellschaft kann jederzeit durch Beschluss der Hauptversammlung (wie nachstehend definiert) der Gesellschaft, welcher in der zur Änderung der Satzung erforderlichen Weise gefasst wird, aufgelöst werden.

Art. 4. Gesellschaftszweck.

- 4.1. Der Zweck der Gesellschaft erstreckt sich auf sämtliche Geschäfte, die sich unmittelbar oder mittelbar auf die Beteiligung in jeglicher Form an jeglichen Unternehmen (sowohl Kapital- als auch Personengesellschaften) beziehen sowie auf die Verwaltung, Führung, Kontrolle und Entwicklung dieser Beteiligungen.
- 4.2. Zweck der Gesellschaft ist ferner die unabhängige Recherche und Beratung von Family Offices, Banken und institutionellen Anlegern zu Fragen der Wirtschaft, Finanzmarktstrategien und Kapitalmärkten.
- 4.3. Die Gesellschaft kann sämtliche kaufmännischen, gewerblichen oder finanziellen Geschäfte tätigen sowie sämtliche Eigentumsübertragungen von Immobilien und Mobilien vornehmen.
- 4.4. Insbesondere kann die Gesellschaft ihr Vermögen zur Schaffung, Verwaltung, Verwertung und Veräußerung eines Portfolios aus jeglichen Wertpapieren und Patenten jeglicher Herkunft verwenden. Sie kann sich an der Gründung, Entwicklung und Kontrolle eines jeglichen Unternehmens beteiligen. Sie kann jegliche Wertpapiere und Patente durch Einlage, Zeichnung, Festübernahme, Kaufoption oder auf jede andere Weise erwerben und diese durch Verkauf, Übertragung, Tausch oder auf andere Weise realisieren.
- 4.5. Die Gesellschaft kann ebenfalls Dritten Garantien gewähren und Sicherheiten stellen, um ihre Verpflichtungen zu garantieren oder diejenigen von Gesellschaften, an denen sie eine unmittelbare oder mittelbare Beteiligung hält, oder von Gesellschaften, die zur selben Unternehmensgruppe wie die Gesellschaft gehören. Sie kann ferner Gesellschaften, an denen sie eine unmittelbare oder mittelbare Beteiligung hält oder die zur selben Unternehmensgruppe wie die Gesellschaft gehören, sowie jeder anderen Gesellschaft oder jedem anderen Dritten Darlehen gewähren oder sie in sonstiger Weise unterstützen.
 - 4.6. Die Gesellschaft kann ihre Tätigkeit auch durch Filialen in Luxemburg oder im Ausland ausüben.
- 4.7. Sie kann auch möblierte oder nicht möblierte Immobilien erwerben, verwalten, bewirtschaften, verkaufen oder diesbezüglich Mietverträge abschließen, und ganz allgemein Immobiliengeschäfte jeglicher Art tätigen, außer den Immobilienhändlern vorbehaltenen Geschäften. Die Gesellschaft kann auch ihre Liquiditäten platzieren und verwalten. Ganz allgemein kann die Gesellschaft sämtliche vermögens-, mobilien- oder immobilienbezogene Geschäfte, Handelsgeschäfte, gewerbliche oder finanzielle Geschäfte tätigen sowie sämtliche Transaktionen und Geschäfte, die geeignet sind, unmittelbar oder mittelbar die Verwirklichung oder Entwicklung ihres Gesellschaftszwecks zu fördern oder zu erleichtern.
- 4.8. Die Gesellschaft kann desweiteren sämtliche Geschäfte tätigen welche mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck der Gesellschaft in Verbindung stehen.

Art. 5. Gesellschaftskapital.

- 5.1. Das gezeichnete Gesellschaftskapital wird auf zweiunddreißigtausend Euro (32.000,- EUR) festgelegt, eingeteilt in zweiunddreißigtausend (32.000) Stammaktien mit einem Nennwert von je einem Euro (1,- EUR).
- 5.2. Zusätzlich zum Gesellschaftskapital kann ein Aufgeldkonto eingerichtet werden, auf das sämtliche Emissionsaufgelder, die auf eine Aktie zusätzlich zu ihrem Nennwert gezahlt werden, überwiesen werden. Das Guthaben dieses Aufgeldkontos kann für die Bezahlung von Aktien, welche die Gesellschaft von ihren Aktionären zurückkauft, für den Ausgleich von realisierten Nettoverlusten, für Ausschüttungen an die Aktionäre oder für die Zuführung von Geldern in die gesetzliche Rücklage verwendet werden.
- 5.3. Durch Beschluss der Hauptversammlung, welcher in der zur Änderung der Satzung erforderlichen Weise gefasst wird, kann das gezeichnete Gesellschaftskapital der Gesellschaft erhöht oder herabgesetzt werden.

Art. 6. Aktien.

- 6.1. Die Aktien der Gesellschaft sind Namensaktien oder Inhaberaktien oder ein Teil der Aktien sind Namensaktien und der andere Teil sind Inhaberaktien, je nach Wahl des Einzelaktionärs bzw. bei mehreren Aktionären je nach Wahl der Aktionäre, vorbehaltlich gegenteiliger Bestimmungen des Gesetzes.
- 6.2. Die Gesellschaft erkennt nur einen Inhaber je Aktie an. Falls eine oder mehrere Aktien gemeinsam gehalten werden oder falls die Eigentumstitel dieser Aktien geteilt, fragmentiert oder strittig sind, muss/müssen diejenige(n) Person(en), die ein Recht an dieser/diesen Aktie(n) geltend macht/machen, einen einzigen Vertreter ernennen, um die Aktie(n) gegenüber der Gesellschaft zu vertreten. Die Unterlassung dieser Ernennung hat die Suspendierung der Ausübung sämtlicher mit den Aktien verbundenen Rechte zur Folge. Die gleiche Regel findet Anwendung im Fall eines Konflikts zwischen einem Nießbraucher und einem Inhaber des Stammrechts oder zwischen einem Pfandgläubiger und einem Pfandschuldner.
 - 6.3. Die Gesellschaft kann unter den von dem Gesetz vorgesehenen Bedingungen ihre eigenen Aktien zurückkaufen.

Art. 7. Aktionärsversammlungen der Gesellschaft.

7.1. Im Fall eines Einzelaktionärs hat dieser sämtliche der Hauptversammlung verliehenen Befugnisse. In dieser Satzung ist jede Bezugnahme auf die von der Hauptversammlung gefassten Beschlüsse oder ausgeübten Befugnisse eine Bezugnahme auf die vom Einzelaktionär gefassten Beschlüsse oder ausgeübten Befugnisse, solange die Gesellschaft nur einen Einzelaktionär hat. Die vom Einzelaktionär gefassten Beschlüsse werden in Protokollen registriert.



- 7.2. Im Fall mehrerer Aktionäre vertritt jede ordnungsgemäß gebildete Hauptversammlung der Aktionäre der Gesellschaft (die Hauptversammlung) sämtliche Aktionäre der Gesellschaft. Sie verfügt über die weitestgehenden Befugnisse, um alle Handlungen in Bezug auf die Geschäfte der Gesellschaft anzuordnen, durchzuführen oder zu genehmigen.
- 7.3. Die jährliche Hauptversammlung wird gemäß luxemburgischem Recht in Luxemburg am Sitz der Gesellschaft oder an einem anderen, in den Einberufungen angegebenen Ort der Gemeinde des Sitzes am 1.sten Donnerstag des Monats Juni um 11 Uhr abgehalten. Falls dieser Tag für Banken in Luxemburg ein Feiertag ist, wird die jährliche Hauptversammlung am ersten folgenden Werktag abgehalten.
- 7.4. Die Hauptversammlung kann im Ausland abgehalten werden, wenn der Verwaltungsrat nach freiem Ermessen feststellt, dass außergewöhnliche Umstände dies verlangen.
- 7.5. Die anderen Hauptversammlungen können an dem im jeweiligen Einberufungsschreiben angegebenen Ort und Datum abgehalten werden.
- 7.6. Jeder Aktionär der Gesellschaft kann an der Hauptversammlung mittels Telefon- oder Videokonferenz oder eines ähnlichen Kommunikationsmittels teilnehmen, mittels dessen (i) die an der Hauptversammlung teilnehmenden Aktionäre identifiziert werden können, (ii) jeder Teilnehmer der Hauptversammlung die anderen Teilnehmer hören kann und mit ihnen sprechen kann, (iii) die Hauptversammlung direkt übertragen wird und (iv) die Aktionäre rechtsgültig beraten können. Die Teilnahme an einer Hauptversammlung durch ein solches Kommunikationsmittel gilt als der persönlichen Teilnahme an einer solchen Versammlung gleichwertig.

Art. 8. Einberufungsfristen, Beschlussfähigkeit, Vollmachten, Einberufungsschreiben.

- 8.1. Für die Einberufungsschreiben und die Abhaltung der Hauptversammlung gelten die von dem Gesetz vorgeschriebenen Einberufungsfristen und Beschlussfähigkeitsbestimmungen, sofern in der Satzung nichts anderes bestimmt wird.
 - 8.2. Jede Aktie gewährt eine Stimme.
- 8.3. Soweit im Gesetz oder in der Satzung nichts anderes festgelegt ist, werden die Beschlüsse der ordnungsgemäß einberufenen Hauptversammlung durch die einfache Mehrheit der anwesenden oder vertretenen und an der Abstimmung teilnehmenden Aktionäre gefasst.
- 8.4. Jeder Aktionär kann an den Hauptversammlungen der Aktionäre der Gesellschaft teilnehmen, indem er schriftlich entweder per Urschrift oder per Telefax oder per E-Mail (versehen mit einer elektronischen Unterschrift gemäß den Anforderungen des luxemburgischen Rechts) eine andere Person zu seinem Vertreter ernennt.
- 8.5. Sind alle Aktionäre bei der Hauptversammlung anwesend oder vertreten und erklären, ordnungsgemäß einberufen und über die Tagesordnung der Hauptversammlung informiert worden zu sein, so kann die Hauptversammlung auch ohne vorherige Einberufung abgehalten werden.

Art. 9. Verwaltung der Gesellschaft.

- 9.1. Im Fall eines Einzelaktionärs kann die Gesellschaft von einem einzelnen Verwaltungsratsmitglied verwaltet werden. Die genaue Zahl der Verwaltungsratsmitglieder ist dann vom Einzelaktionär festzulegen. Im Fall mehrerer Aktionäre wird die Gesellschaft vom Verwaltungsrat, der aus mindestens drei (3) Mitgliedern besteht, verwaltet. Die genaue Zahl der Verwaltungsratsmitglieder ist dann von der Hauptversammlung festzulegen. Das/Die Verwaltungsratsmitglied(er) muss/müssen nicht Aktionär(e) sein. Bei mehreren Verwaltungsratsmitgliedern kann die Hauptversammlung beschließen, zwei Kategorien von Verwaltungsratsmitgliedern (Verwaltungsratsmitglieder A und Verwaltungsratsmitglieder B) zu schaffen.
- 9.2. Das/Die Verwaltungsratsmitglied(er) wird/werden vom Einzelaktionär oder bei mehreren Aktionären von der Hauptversammlung für einen Zeitraum von höchstens sechs (6) Jahren gewählt, bis ihre Nachfolger gewählt worden sind. Ein Verwaltungsratsmitglied kann jedoch jederzeit durch Beschluss der Hauptversammlung abberufen werden. Die Wiederwahl des scheidenden Verwaltungsratsmitglieds/der scheidenden Verwaltungsratsmitglieder ist zulässig.
- 9.3. Bei Vakanz des Postens eines Verwaltungsratsmitglieds infolge von Tod, Rücktritt oder eines anderen Grundes können die übrigen von der Hauptversammlung gewählten Verwaltungsratsmitglieder zusammentreten und ein Verwaltungsratsmitglied wählen, das die mit dem frei gewordenen Posten verbundenen Aufgaben bis zur nächsten Hauptversammlung erfüllt.

Art. 10. Versammlungen des Verwaltungsrats.

- 10.1. Bei mehreren Verwaltungsratsmitgliedern muss der Verwaltungsrat unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden wählen und kann aus seiner Mitte einen oder mehrere stellvertretende Vorsitzende wählen. Er kann ebenfalls einen Schriftführer ernennen, der kein Verwaltungsratsmitglied sein muss und dem die Führung des Protokolls bei den Versammlungen des Verwaltungsrats oder die Ausführung von administrativen oder anderen gelegentlich vom Verwaltungsrat beschlossenen Aufgaben übertragen werden kann.
- 10.2. Der Verwaltungsrat versammelt sich auf eine Einberufung seines Vorsitzenden oder mindestens zweier Verwaltungsratsmitglieder hin an dem im Einberufungsschreiben angegebenen Ort. Die die Versammlung einberufende(n) Person (en) bestimmt/bestimmen die Tagesordnung. Jedes Verwaltungsratsmitglied erhält mindestens acht Tage vor dem für die Versammlung vorgesehenen Zeitpunkt eine Mitteilung in Form eines Briefs, Telegramms, Telefax oder einer E-Mail, außer im Fall einer Dringlichkeit. In einem solchen Fall muss das 24 Stunden vor der Versammlung versandte Einberufungsschreiben die Art dieser Dringlichkeit angeben. Das Erfordernis einer derartigen Einberufung braucht im Fall eines vor oder nach der Versammlung erteilten Einverständnisses eines jeden Verwaltungsratsmitglieds in Form eines Briefs, Te-



legramms, Telefax oder einer E-Mail nicht beachtet zu werden. Eine besondere Einberufung ist nicht erforderlich für Versammlungen des Verwaltungsrats, die zu einem Zeitpunkt und an einem Ort abgehalten werden, die zuvor vom Verwaltungsrat beschlossen wurden.

- 10.3. Jedes Verwaltungsratsmitglied kann sich vertreten lassen, indem es ein anderes Verwaltungsratsmitglied per Brief, Telegramm, Telefax oder E-Mail zu seinem Vertreter ernennt. Ein Verwaltungsratsmitglied kann nicht mehr als einen seiner Kollegen vertreten.
- 10.4. Der Verwaltungsrat kann nur rechtsgültig beraten und handeln, wenn die Mehrheit der Verwaltungsratsmitglieder bei der Versammlung des Verwaltungsrats anwesend oder vertreten sind. Wenn die Beschlussfähigkeit nicht innerhalb einer halben Stunde nach dem für die Versammlung vorgesehenen Zeitpunkt gegeben ist, können die anwesenden Verwaltungsratsmitglieder die Versammlung an einen anderen Ort und auf einen späteren Zeitpunkt vertagen. Die Einberufungsschreiben für die vertagten Versammlungen werden den Mitgliedern des Verwaltungsrats gegebenenfalls durch den Schriftführer übermittelt, ansonsten durch ein Verwaltungsratsmitglied.
- 10.5. Die Beschlüsse werden durch die Mehrheit der Stimmen der bei jeder Versammlung anwesenden oder vertretenen Verwaltungsratsmitglieder gefasst. Falls bei einer Versammlung des Verwaltungsrats Stimmengleichheit für oder gegen einen Beschluss vorliegt, ist die Stimme des Vorsitzenden des Verwaltungsrats nicht ausschlaggebend. Bei Stimmengleichheit gilt der Beschluss als abgelehnt.
- 10.6. Jedes Verwaltungsratsmitglied kann an einer Versammlung des Verwaltungsrats mittels Telefon- oder Videokonferenz oder eines ähnlichen Kommunikationsmittels teilnehmen, mittels dessen alle Teilnehmer der Versammlung sich hören können. Die Teilnahme an der Versammlung durch ein solches Kommunikationsmittel gilt als der persönlichen Teilnahme an dieser Versammlung gleichwertig.
- 10.7. Unbeschadet der vorstehenden Bestimmungen kann ein Beschluss des Verwaltungsrats auch in Form eines Umlaufbeschlusses gefasst werden, der sich aus einem oder mehreren Dokumenten ergibt, das/die die Beschlüsse enthält/ enthalten und das/die ausnahmslos von allen Mitgliedern des Verwaltungsrats unterzeichnet wird/werden. Das Datum eines solchen Beschlusses ist dasjenige der letzten Unterschrift.
- 10.8. Dieser Artikel gilt nicht für den Fall, dass die Gesellschaft durch ein einzelnes Verwaltungsratsmitglied verwaltet wird.
- Art. 11. Befugnisse des Verwaltungsrats. Dem Verwaltungsrat sind die weitestgehenden Befugnisse übertragen, um sämtliche Verfügungs- und Verwaltungshandlungen im Interesse der Gesellschaft durchzuführen. Sämtliche nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder die Satzung der Hauptversammlung vorbehaltenen Befugnisse fallen in die Zuständigkeit des Verwaltungsrats.

Art. 12. Vollmachtserteilung.

- 12.1. Der Verwaltungsrat kann einen Delegierten für die tägliche Verwaltung ernennen, der weder Aktionär noch Mitglied des Verwaltungsrats zu sein braucht und mit den erforderlichen Vollmachten versehen wird, um in Bezug auf alles, was die tägliche Verwaltung betrifft, im Namen der Gesellschaft zu handeln.
- 12.2. Der Verwaltungsrat ist auch befugt, eine Person, die kein Verwaltungsratsmitglied zu sein braucht, für die Ausführung besonderer Aufträge auf sämtlichen Ebenen der Gesellschaft zu ernennen.

Art. 13. Unterschriften von Zeichnungsbefugten.

- 13.1. Die Gesellschaft wird Dritten gegenüber in jedem Falle nur verpflichtet (i) durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern der Gesellschaft oder durch die Unterschrift des einzelnen Verwaltungsratsmitglieds oder (ii) durch die gemeinsamen Unterschriften aller Personen oder die alleinige Unterschrift der Person, denen/der eine Zeichnungsbefugnis durch den Verwaltungsrat übertragen worden ist, und soweit die ihr/ihnen übertragenen Befugnisse reichen.
- 13.2. Im Fall von Verwaltungsratsmitgliedern der Kategorie A und der Kategorie B wird die Gesellschaft rechtsgültig durch die gemeinsame Unterschrift eines Verwaltungsratsmitglieds A und eines Verwaltungsratsmitglieds B verpflichtet.

Art. 14. Interessenkonflikt.

- 14.1. Kein Vertrag oder keine sonstige Transaktion zwischen der Gesellschaft und jeglicher anderen Gesellschaft oder Körperschaft wird durch den Umstand beeinflusst oder unwirksam, dass ein oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder oder Handlungsbevollmächtigte der Gesellschaft ein persönliches Interesse an dieser anderen Gesellschaft oder Körperschaft haben sollten oder Verwaltungsratsmitglied, Gesellschafter, Handlungsbevollmächtigter oder Angestellter dieser sonstigen Gesellschaft oder Körperschaft sind.
- 14.2. Ein Verwaltungsratsmitglied oder Handlungsbevollmächtigter der Gesellschaft, welches beziehungsweise welcher Verwaltungsratsmitglied, Handlungsbevollmächtigter oder Angestellter einer Gesellschaft oder Körperschaft ist, mit der die Gesellschaft einen Vertrag abschließt oder der gegenüber sie sich anderweitig geschäftlich verpflichtet, kann auf Grund seiner Position in dieser anderen Gesellschaft oder Körperschaft nicht daran gehindert werden, in Bezug auf einen solchen Vertrag oder dieses sonstige Geschäft zu beraten, abzustimmen oder zu handeln.
- 14.3. Falls ein Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft ein persönliches und gegenläufiges Interesse an einem Geschäft der Gesellschaft haben sollte, muss dieses Verwaltungsratsmitglied den Verwaltungsrat der Gesellschaft über sein persönliches und gegenläufiges Interesse informieren, und dieses Verwaltungsratsmitglied wird in Bezug auf dieses Geschäft



weder an der Beratung noch an der Abstimmung teilnehmen. Über dieses Geschäft und das persönliche und gegenläufige Interesse dieses Verwaltungsratsmitglieds ist bei der nächsten Hauptversammlung Bericht zu erstatten. Die zwei vorstehenden Absätze gelten nicht für Beschlüsse des Verwaltungsrats über die im Rahmen der laufenden Geschäfte der Gesellschaft zu normalen Bedingungen abgeschlossenen Geschäfte.

Art. 15. Prüfer.

- 15.1. Die Geschäfte der Gesellschaft werden durch einen oder mehrere Abschlussprüfer und in den von dem Gesetz vorgesehenen Fällen durch einen externen und unabhängigen Wirtschaftsprüfer kontrolliert. Der Abschlussprüfer wird für einen Zeitraum von maximal sechs Jahren gewählt. Eine Wiederwahl ist zulässig.
- 15.2. Der Abschlussprüfer wird von der Hauptversammlung der Aktionäre der Gesellschaft ernannt, welche die Zahl der Abschlussprüfer, deren Vergütung und deren Mandatsdauer festlegt. Der amtierende Abschlussprüfer kann jederzeit durch die Hauptversammlung mit oder ohne Grund abberufen werden.
- Art. 16. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar jeden Jahres und endet am 31. Dezember desselben Jahres.

Art. 17. Verwendung der Gewinne.

- 17.1. Ein Betrag in Höhe von 5% (fünf Prozent) wird dem Jahresnettogewinn der Gesellschaft entnommen und der gesetzlichen Rücklage zugewiesen. Die Entnahme dieses Betrages ist dann nicht mehr obligatorisch, wenn die gesetzliche Rücklage 10% (zehn Prozent) des festgelegten (gegebenenfalls entsprechend Artikel 5.3 der Satzung erhöhten oder herabgesetzten) Gesellschaftskapitals der Gesellschaft erreicht.
- 17.2. Die Hauptversammlung beschließt über die Zuweisung des Saldos des jährlichen Nettogewinns und beschließt allein darüber, von Zeit zu Zeit Dividenden auszuschütten, wie sie es in ihrem Ermessen als dem Zweck und der Politik der Gesellschaft am besten entsprechend erachtet.
- 17.3. Die Dividenden können in Euro oder in jeder sonstigen vom Verwaltungsrat gewählten Währung ausgeschüttet werden und müssen an dem vom Verwaltungsrat gewählten Ort ausgeschüttet werden. Der Verwaltungsrat kann beschließen, Zwischendividenden unter den Bedingungen und in den Grenzen des Gesetzes auszuschütten.
- Art. 18. Auflösung und Liquidation. Die Gesellschaft kann jederzeit durch Beschluss der Hauptversammlung, welcher in der zur Änderung der Satzung erforderlichen Weise gefasst wird, aufgelöst werden. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft erfolgt die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidatoren (die natürliche oder juristische Personen sein können). Diese werden durch den über die Liquidation entscheidenden Beschluss der Hauptversammlung ernannt. Die Hauptversammlung legt auch die Befugnisse und die Vergütung des oder der Liquidatoren fest.
- **Art. 19. Satzungsänderungen.** Die vorliegende Satzung kann von Zeit zu Zeit durch die außerordentliche Hauptversammlung unter Einhaltung der von dem Gesetz vorgeschriebenen Beschlussfähigkeits- und Mehrheitsbedingungen geändert werden.
- Art. 20. Anwendbares Recht. Sämtliche Fragen, die nicht ausdrücklich durch diese Satzung geregelt werden, werden gemäß dem Gesetz entschieden.

Vorübergehende Bestimmungen

- 1. Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tag der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2014.
- 2. Die erste jährliche Generalversammlung findet im Jahre 2015 statt.

Zeichnung und Einzahlung der Aktien

Nach Feststellung der Statuten, wie vorstehend erwähnt, sind die zweiunddreißigtausend (32.000) Aktien durch den alleinigen Gesellschafter Herrn Dr. Peter J. MATHIS, vorgenannt und vertreten wie hiervor erwähnt, gezeichnet und voll in bar eingezahlt worden, so dass der Betrag von zweiunddreißig tausend Euro (32.000,- EUR) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde, welcher dies ausdrücklich bestätigt.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar erklärt, dass die Bedingungen des Artikels 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, wie abgeändert, beachtet und erläutert wurden.

Koster

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen und für die sie haftet, beläuft sich auf ungefähr tausend Euro (1.000,-EUR).

Beschlussfassung des Alleinigen Gesellschafters

Unverzüglich nach der Gründung der Gesellschaft, hat der Komparent, welcher das gesamte gezeichnete Gesellschaftskapital vertritt, als Alleingesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

1) Der Sitz der Gesellschaft wird auf 68-70, Boulevard de la Pétrusse in L-2320 Luxemburg festgelegt.



- 2) Die Anzahl der Verwaltungsmitglieder wird auf (1) festgelegt und die der Rechnungskommissare auf einen (1).
- 3) Wie laut den gesetzlichen Bestimmungen und der vorliegenden Satzung erlaubt, wird Herrn Dr. Peter J. MATHIS, Geschäftsführer, geboren in Saarbrücken (Bundesrepublik Deutschland), am 16. Oktober 1959, wohnhaft in L-5243 Sandweiler, 28, an de Strachen, zum Alleinverwalter ernannt und übt die Befugnisse welche dem Verwaltungsrat zufallen aus
- 4) Die nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg gegründete und bestehende Aktiengesellschaft "EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.", mit Sitz in L-2132 Luxemburg, 36, avenue Marie-Thérèse, eingetragen beim Handelsund Firmenregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 112881, wird zum Rechnungskommissar bestellt.
- 5) Die Mandate des Alleinverwalters und Rechnungskommissars enden beim Abschluss der ordentlichen Hauptversammlung des Jahres 2019, es sei denn, sie treten vorher zurück oder werden abgewählt.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit Uns dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: P. J. MATHIS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 mars 2014. LAC/2014/14200. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 3 avril 2014.

Référence de publication: 2014049937/279.

(140056515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

UNIFY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 17, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 145.611.

Les comptes annuels au 30/09/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014050889/9.

(140058025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

Voltaire Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 118.557.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014050934/9.

(140057994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

Acrux Lux Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 137.678.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2014.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2014051026/14.

(140058340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2014.



ROM Investment Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich. R.C.S. Luxembourg B 185.898.

In the year two thousand fourteen, on the twenty-fourth day of the month of March;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

The company incorporated and existing under the laws of the Republic of Cyprus "Jade Pears Investments Services Ltd", established and having its registered office at Prodromou and Zinonos Kitieos 2, Palaceview House, 2064 Nicosia, Cyprus, registered with the Cypriot Department of Registrar of Companies and Official Receiver under number HE 295997.

here represented by Mr. Christian DOSTERT, notary clerk, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, (the "Proxy-holder"), by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the mandatory and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, has requested the officiating notary to document the deed of incorporation of a public limited company ("société anonyme") which it deems to incorporate herewith and the articles of association of which are established as follows:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "ROM Investment Holdings S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), as well as the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

- 2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the partners, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.
- 2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

- 3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.
- 3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.
- 3.3. The Company may use any legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.
- 3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.



4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more partners.

III. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

- 5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares in registered form with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.
- 5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the partners, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares

- 6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.
- 6.2. The shares are freely transferable between partners.

When the Company has a sole partner, the shares are freely transferable to third parties.

When the Company has more than one partner, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by the partners representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding on the Company or third parties following notification to or acceptance by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

- 6.3. A register of partners is kept at the registered office and may be examined by any partner on request.
- 6.4. The Company may redeem its own shares, provided it has sufficient distributable reserves for that purpose, or if the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

IV. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

- 7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of one (1) or several class A managers and one (1) or several class B managers. The manager (s) need not to be partner(s).
 - 7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the partners.
 - Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).
 - 8.1. Powers of the board of managers
- (i) All powers not expressly reserved to the partner(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.
 - (ii) The Board may delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters.
 - 8.2. Procedure
- (i) The Board meets at the request of any manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle is in Luxembourg.
- (ii) Written notice of any Board meeting is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, whose nature and circumstances are set forth in the notice.
- (iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and state that know the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.
 - (iv) A manager may grant another manager power of attorney in order to be represented at any Board meeting.
- (v) The Board may deliberate and act validly only if a majority of its members are present or represented and only if at least one (1) manager of Class A and one (1) manager of Class B are present or represented. Board decisions shall be validly adopted by a majority vote of the directors present or represented, provided that they are approved by at least one (1) director of Class A and one (1) director of Class B. Board decisions are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.
- (vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.
- (vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers' Circular Resolutions) are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and bear the date of the last signature.
 - 8.3. Representation
- (i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager.



(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

- 9.1. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board or the managers are to be read as references to the sole manager, as appropriate.
 - 9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.
- 9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom the sole manager has delegated special powers.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, be held personally liable by reason of their mandate for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

V. Partner(s)

Art. 11. General meetings of partners and Partners' circular resolutions.

- 11.1. Powers and voting rights
- (i) Resolutions of the partners are adopted at a general meeting of partners (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Partners' Circular Resolutions).
- (ii) When resolutions are to be adopted by way of Partners' Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the partners, in accordance with the Articles. Partners' Circular Resolutions signed by all the partners are valid and binding as if passed at a duly convened and held General Meeting, and bear the date of the last signature.
 - (iii) Each share gives entitlement to one (1) vote.
- (iv) When a share is encumbered by usufruct, bare owner's exercises along with the usufructuary, the voting rights attached to that share at extraordinary general meetings and the usufructuary has sole voting rights at ordinary general meetings, especially regarding the allocation of profits.
 - 11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures
- (i) The partners are convened to General Meetings or consulted in writing on the initiative of any managers or partners representing more than one-half of the share capital.
- (ii) Written notice of any General Meeting is given to all partners at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency whose nature and circumstances are set forth in the notice.
 - (iii) General Meetings are held at the time and place specified in the notices.
- (iv) If all the partners are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.
- (v) A partner may grant written power of attorney to another person, partner or otherwise, in order to be represented at any General Meeting.
- (vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Partners' Circular Resolutions are passed by partners owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the partners are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time, and the resolutions are adopted at the second General Meeting or by Partners' Circular Resolutions by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.
- (vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of partners owning at least three-quarters of the share capital.
- (viii) Any change in the nationality of the Company and any increase in a partner's commitment to the Company require the unanimous consent of the partners.

Art. 12. Sole partner.

- 12.1. When the number of partners is reduced to one (1), the sole partner exercises all powers granted by the Law to the General Meeting.
- 12.2. Any reference in the Articles to the partners and the General Meeting or to Partners' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole partner or the partner's resolutions, as appropriate.
 - 12.3. The resolutions of the sole partner are recorded in minutes or drawn up in writing.

VI. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

- 13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.
- 13.2. The Board prepares the balance sheet and profit and loss account annually, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising its commitments and the debts owed by its manager(s) and partners to the Company.



- 13.3. Any partner may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.
- 13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Partners' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

Art. 14. Auditors.

- 14.1. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés).
- 14.2. The partners appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 15. Allocation of profits.

- 15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits are allocated to the reserve required by law. This requirement ceases when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.
- 15.2. The partners determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.
 - 15.3. Interim dividends may be distributed at any time subject to the following conditions:
 - (i) the Board draws up interim accounts;
- (ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the Board must make the decision to distribute interim dividends within two (2) months from the date of the interim accounts;
 - (iv) the rights of the Company's creditors are not threatened, taking the assets of the Company.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, they shall, to the extent of the overpayment, be deemed to have been paid on account of the next dividend, unless the partners decide to refund the excess to the Company.

15.4 In case a share is held by a usufructuary and a bare owner, the dividends as well as the profits carried forward belong to the usufructuary.

VII. Dissolution - Liquidation

- 16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the partners adopted with the consent of a majority (in number) of partners owning at least three-quarters of the share capital. The partners appoint one or more liquidators, who need not be partners, to carry out the liquidation, and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the partners, the liquidators have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.
- 16.2. The surplus after realisation of the assets and payment of the liabilities is distributed to the partners in proportion to the shares held by each of them.

VIII. General provisions

- 17.1. Notices and communications may be made or waived, and Managers' and Partners' Circular Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, e-mail or any other means of electronic communication.
- 17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.
- 17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Partners' Circular Resolutions, as the case may be, are affixed to one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.
- 17.4. All matters not expressly governed by these Articles are determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the partners from time to time.

Transitional provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2014.

Subscription and payment

The Articles of the Company thus having been established, the twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by the sole partner, the company "Jade Pears Investments Services Ltd", pre-mentioned and represented as said before, and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand Euros (EUR 1,000.-).

Resolutions taken by the sole partner

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

- 1. The following persons are appointed as Class A managers of the Company for an indefinite period:
- Mr. David MILLER, born on 21 September 1976 in New York (USA) residing professionally at 169 Calea Floresca, Building A, 4 th Floor, 014472 Bucharest (Romania);
- Mr. Patrick O'DRISCOLL, born on 27 May 1975 in Dublin (Ireland), residing professionally at Millbank Tower, 21-24 Millbank, London, SW1P 4QP (United Kingdom);
 - 2. The following persons are appointed as Class B managers of the Company for an indefinite period:
- Mr. Fabrice GEIMER, employee, born in Arlon (Belgium), on 23 January 1978, residing professionally in L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich (Grand Duchy of Luxembourg);
- Mr. Roberto CHIAPPALONE, employee, born in Metz (France), on 15 May 1978, residing professionally in L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich (Grand Duchy of Luxembourg).
- 3. The registered office of the Company is set at 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks French and English, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by an French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the French and the English text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the Proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said Proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatrième jour du mois de mars;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

L'entreprise "Jade Pears Investments Services Ltd", constituée et existant sous les lois de la République de Chypre, établie et ayant son siège social à Prodromou et Zinonos Kitieos 2, Palaceview House, 2064 Nicosie, Chypre, inscrite au "Department of Registrar of Companies and Official Receiver" chypriote sous le numéro HE 295997,

ici représentée par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, (le "Mandataire"), en vertu de d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la Mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société anonyme qu'elle déclare constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1 er . **Dénomination.** Le nom de la société est "ROM Investment Holdings S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

- 2.1. Le siège social de la Société est établi au Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.
- 2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou évènements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le



siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

- 3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.
- 3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.
- 3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.
- 3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

- 4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.
- 4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

- 5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.
- 5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

- 6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.
- 6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

- 6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.
- 6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

- 7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par résolution de l'assemblée générale des associés laquelle fixe la durée de leur mandat. Dans la mesure où plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance composé d'un (1) ou plusieurs gérants de classe A et un (1) ou plusieurs gérants de classe B. Le(s) gérant(s) n'est/ ne sont pas nécessairement un/des associé(s).
 - 7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.
 - Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le Conseil.



- 8.1. Pouvoirs du conseil de gérance
- (i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.
- (ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

- (i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant, au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.
- (ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.
- (iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixées dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.
 - (iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.
- (v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si une majorité de ses membres sont présents ou représentés, étant entendu qu'au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B doivent être présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés et si elles ont été approuvées par au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.
- (vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.
- (vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

- (i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'au moins un (1) gérant de classe A et au moins un (1) gérant de classe B.
- (ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

- 9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.
 - 9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.
- 9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

- 11.1. Pouvoirs et droits de vote
- (i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).
- (ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.
 - (iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.



- (iv) Lorsqu'une part sociale est grevée d'usufruit, son nu-propriétaire exerce avec l'usufruitier, le droit de vote attaché à ladite part lors des assemblées générales extraordinaires et son usufruitier exerce seul ce droit de vote lors des assemblées générales ordinaires, spécialement en ce qui concerne l'affectation des bénéfices.
 - 11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote
- (i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.
- (ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.
 - (iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.
- (iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.
- (v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.
- (vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.
- (vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.
- (viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

- 12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.
- 12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.
 - 12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

- 13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.
- 13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.
 - 13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.
- 13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

- 14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.
- 14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

- 15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.
- 15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.
 - 15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:
 - (i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;
- (ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;



- (iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;
 - (iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société;
- (v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, ils sont, dans cette mesure, considérés comme un acompte à valoir sur le dividende suivant, à moins que les associés décident de reverser l'excès à la Société.
- 15.4 Au cas où la part sociale est détenue en usufruit et en nue-propriété, les dividendes ainsi que les bénéfices mis en réserve reviendront à l'usufruitier.

VI. Dissolution - Liquidation

- 16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.
- 16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

- 17.1. Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, téléfax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.
- 17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.
- 17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.
- 17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2014.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique, la société "Jade Pears Investments Services Ltd", pré-mentionnée et représentée comme dit ciavant, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille Euros (EUR 1.000,-).

Résolutions prises par l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associée unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

- 1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants A de la Société pour une durée indéterminée:
- M. David MILLER, né le 21 Septembre 1976 à New York (USA) demeurant professionnellement au 169 Calea Floresca, Bâtiment A, 4 ème étage, 014472 Bucarest (Roumanie);
- M. Patrick O'DRISCOLL, né le 27 mai 1975 à Dublin, Irlande, demeurant professionnellement à Millbank Tower, 21-24 Millbank, Londres, SW1P 4QP, (Royaume Uni);
 - 2. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants B de la Société pour une durée indéterminée:
- Monsieur Fabrice GEIMER, employé, né à Arlon (Belgique), le 23 janvier 1978, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich (Grand-Duché du Luxembourg);
- Monsieur Roberto CHIAPPALONE, employé, né à Metz (France), le 15 mai 1978, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich (Grand-Duché du Luxembourg);



3. Le siège social de la Société est établi au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle le français et l'anglais, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 mars 2014. LAC/2014/14201. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 3 avril 2014.

Référence de publication: 2014050058/507.

(140057061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

Kids & Co, Société Anonyme.

Siège social: L-8371 Hobscheid, 1, rue de Steinfort.

R.C.S. Luxembourg B 94.393.

Date de clôture des comptes annuels au 31/12/2012 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DERENBACH, le 08/04/2014.

FRL SA

Signature

Référence de publication: 2014051276/13.

(140058179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2014.

LHI Management Luxemburg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2412 Howald, 19, Rangwee.

R.C.S. Luxembourg B 150.102.

Auszug aus der Gesellschafterversammlung vom 19.06.2013:

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder werden bis zur Gesellschafterversammlung, welche im Jahr 2014 stattfinden wird verlängert.

Verwaltungsrat:

- Oliver Porr, geboren am 24.04,1961 in Hamburg (Deutschland), berufsansässig in Emil-Riedl-Weg 6, D-82049 Pullach i. Isartal (Deutschland)
- Dr. Ingo Wörner, geboren am 25.05.1971 in Hamburg (Deutschland), berufsansässig in Emil-Riedl-Weg 6, D-82049 Pullach i. Isartal (Deutschland)
- Josef Fuhrmann, geboren am 15.11.1968 in Groß-Karol (Rumänien), berufsansässig in Emil-Riedl-Weg 6, D-82049 Pullach i. Isartal (Deutschland)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 27. März 2014.

Pour la société

Référence de publication: 2014051306/20.

(140058688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2014.



Low Tech S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 217, route d'Esch. R.C.S. Luxembourg B 185.870.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le vingt et un mars.

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

La société AIBM S.A., avec siège social à L-1471 Luxembourg, 217 route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B138.632, représentée par l'un de ses administrateurs, Monsieur Serge ATLAN, né le 27 janvier 1953 à Batna (Algérie), demeurant 5 rue Alphonse Munchen L-2172 Luxembourg.

Laquelle comparante a déclaré constituer une société anonyme dont elle arrête les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1 er. Il est formé par les présentes par les personnes ci-avant qualifiées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de «LOW TECH S.A.».

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle peut également acquérir et mettre en valeur toutes marques de fabrique ainsi que tous brevets et autres droits dérivant de ces brevets ou pouvant les compléter, participer à la constitution, au développement, à la transformation et au contrôle de toutes sociétés.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet social, notamment en empruntant avec ou sans garanties et en toutes monnaires, y compris par voir d'émission publique, d'obligations, ainsi que toutes opérations pouvant s'y rapporter directement ou indirectement ou pouvant en favoriser le développement.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Capital - Actions

- **Art. 5.** Le capital social de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000.-€) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100.-€) chacune, entièrement libérées.
 - Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

Les actions de la société peuvent être créés, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Administration - Surveillance

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Toutefois, lorsque la société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Lorsque la société ne comporte qu'un seul administrateur, celui-ci est dénommé «administrateur unique».

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale.



Art. 9. L'administrateur-délégué a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration désigne, parmi ses membres, un président. En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télécopieur, télégramme ou e-mail, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, e-mail ou télécopieur.

En cas de pluralité d'administrateurs, les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La Société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Art. 10. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Assemblée générale des actionnaires

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier jeudi du mois de juin à 10.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider, que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Le conseil d'administration et les commissaires sont en droit de convoquer l'assemblée générale. Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant le dixième du capital les en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

Cette demande est adressée au siège social par lettre recommandée cinq jours au moins avant la tenue de l'assemblée. Chaque action donne droit à une voix.

Année sociale - Bilan

- **Art. 13.** L'année sociale de la société commence le premier janvier et finit le trente et un du mois de décembre de la même année.
- **Art. 14.** Sur les bénéfices nets de la société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve atteindra le dixième (1/10) du capital social souscrit de la société.

L'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi.

Mesures transitoires

La première année sociale de la société commence le jour de la constitution et finit le trente et un décembre de l'an 2014.

Souscription et libération

| l outes les actions sont souscrites en numéraire par l'actionnaire unique: | |
|--|-----|
| AIBM S.A., précitée, | 310 |
| Total: Trois cent dix actions | 310 |



Les actions ont été entièrement libérées de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,00-EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentant constate que les conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Coût, Evaluation

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société en raison de sa constitution sont estimés à environ 1.100.-€

Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant la comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois, et de commissaire à un.
- 2) Est appelé aux fonctions d'administrateurs:
- Monsieur Serge ATLAN, né à Batna (Algérie) le 27 janvier 1953, demeurant à L-2172 Luxembourg, 5, rue Alphonse Munchen:
- Monsieur Denis MINGARELLI, né le 22 juin 1955 à Mont-Saint-Martin (F), demeurant professionnellement à L-1471 Luxembourg, 217, route d'Esch,
- La société S.F.D. Sàrl, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous n° B122.811, dont le siège social est situé 171, route de Longwy, L-1941 Luxembourg, représentée par son Gérant Monsieur Serge ATLAN prénommé.

Les mandats des administrateurs seront exercés à titre gratuit.

- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:
- La société RIS CIE S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B138.374, avec siège social au 217, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.
- 4) Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes se terminent à l'issue de l'assemblée générale de l'an 2019.
 - 5) Le siège social est fixé à L-1471 Luxembourg, 217, route d'Esch.

Réunion du conseil d'administration

Et à l'instant s'est réuni le conseil d'administration des membres présents ou représentés.

Après en avoir délibéré, le conseil décide de déléguer la gestion journalière de la société, prédésignée, à Monsieur Serge ATLAN, précité, avec pouvoir de signature individuelle pour représenter la Société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite aux comparants agissant en leurs dites qualités, connus du notaire instrumentaire, par leurs noms, prénoms, états civils et demeures, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. Atlan, Anja HOLTZ.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 24 mars 2014. EAC/2014/4102. Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties pour servir à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 26 mars 2014.

Référence de publication: 2014049923/146.

(140056745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

Togrimat, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4684 Differdange, 8, rue Batty Weber.

R.C.S. Luxembourg B 12.621.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014050880/9.

(140058098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.



Pramerica Luxembourg Corporate Directorship S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire. R.C.S. Luxembourg B 103.370.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-seventh day of March.

Before the undersigned, Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED

PRAMERICA FINANCIAL LIMITED, a private limited liability company established under the laws of England and Wales, having its registered office at 1-3, Grand Buildings, Strand, Trafalgar Square 19, WC2N 5HR London, United Kingdom, registered with the Registrar of Companies for England and Wales under the number 01024618,

here represented by Mrs Monique Drauth, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 25 February 2014.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "Pramerica Luxembourg Corporate Directorship S.à r.l.", a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered address at 2, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 103370, originally incorporated under the name of "German Residential Investment", pursuant to a deed of Maitre Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on 29 September 2004, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on 14 December 2004, number 1282, page number 61519 (the "Company"). The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, on 15 March 2012, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on 26 April 2012, number 1074, page number 51511.

The appearing party, representing the whole corporate capital of the Company, requires the notary to act the following resolution taken in accordance with the provisions of article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended, pursuant to which a sole shareholder of a société à responsabilité limitée shall exercise the powers of the general meeting of shareholders of the Company and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

Sole resolution

The sole shareholder decides to amend the object clause of the Company in article 3 of the articles of association of the Company which shall read as follows:

- " 3. Object. The objects of the Company are:
- 3.1 to act as a director or manager of other companies and manage such companies, which must not necessarily be subsidiaries of the Company;
- 3.2 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;
- 3.3 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;
- 3.4 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;
- 3.5 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;
- 3.6 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;
- 3.7 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security for the performance of the obligations of and/or the payment of any money by any person (including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person (a "Holding Entity") which is for the time being a member of or otherwise



has a direct or indirect interest in the Company or any body corporate in which a Holding Entity has a direct or indirect interest and any person who is associated with the Company in any business or venture), with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property or assets (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3.6 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of, indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness or financial obligations of any other person;

- 3.8 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;
- 3.9 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;
- 3.10 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;
- 3.11 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;
- 3.12 within the limits of its activity, to grant mortgages, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions;
- 3.13 to take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote its development or extension

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law."

Costs and expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand one hundred Euros (EUR 1,100.-).

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-sept mars.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

PRAMERICA FINANCIAL LIMITED, une private limited liability company constituée selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant sont siège social au 1-3, Grand Buildings, Strand, Trafalgar Square 19, WC2N 5HR Londres, Royaume Uni, immatriculée auprès du registre des sociétés d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro 01024618

ici représentée par Mme Monique Drauth, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 25 février 2014.

Ladite procuration, signée "ne varietur" par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de "Pramerica Luxembourg Corporate Directorship S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 103370, originairement constituée sous le nom de "German Residential Investment", en vertu d'un acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, le 29 septembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 14 décembre 2004, numéro 1282, page 61519 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte reçu par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, le 15 mars 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 26 avril 2012, numéro 1074, page 51511.



La partie comparante, représentant la totalité du capital social de la Société, requiert le notaire d'acter la résolution suivante prise conformément aux dispositions de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, en vertu desquelles un associé unique d'une société à responsabilité limitée exerce les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de la Société et les décisions de l'associé unique sont consignées dans un procès-verbal ou rédigées par écrit.

Résolution unique

L'associé unique décide de modifier la clause d'objet de la Société contenue dans l'article 3 des statuts de la Société comme suit:

" 3. Objet. Les objets de la Société sont:

- 3.1 d'agir en tant qu'administrateur ou gérant d'autres sociétés et administrer de telles sociétés, qui ne devront pas nécessairement être des filiales de la Société;
- 3.2 d'agir en tant que société d'investissement holding et de coordonner les activités de toutes les entités au sein desquelles la Société détient directement ou indirectement des participations, et d'acquérir (que ce soit par voie de souscription initiale, d'appel d'offres, d'achat, d'échange ou tout autre moyen) la totalité ou toute partie des titres, actions, emprunts obligataires, titres obligataires, obligations, ou autres titres émis ou garantis par toute personne et toutes autres actifs de toutes sortes et de détenir ces instruments en tant qu'investissements, et de vendre, échanger ou disposer de ces instruments;
- 3.3 d'exercer tout commerce ou activité commerciale de toute sorte et acquérir, entreprendre et exercer tout ou partie de l'activité commerciale, des actifs immobiliers et/ou des passifs de toute personne exerçant une activité commerciale:
- 3.4 d'investir et gérer l'argent et les fonds de la Société de toute manière que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas) considèrent comme appropriée et de prêter de l'argent et octroyer des crédits, dans chaque cas, à toute personne, que ce soit avec ou sans garantie;
- 3.5 d'emprunter, lever ou garantir le paiement d'argent de toute manière que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas) considèrent comme appropriée, y compris via l'émission (dans la mesure où la Loi Luxembourgeoise l'autorise) d'emprunts obligataires et autres titres ou instruments, perpétuels ou non, convertibles ou non, qu'ils soient grevés ou non sur tout ou partie des biens de la Société (présents et futurs) ou son capital non appelé, et d'acheter, racheter, convertir et rembourser ces titres;
- 3.6 d'acquérir une participation dans, fusionner, consolider avec et constituer un partnership ou tout arrangement en vue de partager les profits des profits, union d'intérêts, coopération, joint-venture, concession réciproque ou autre avec toute personne, y compris tous employés de la Société;
- 3.7 de conclure toute garantie ou contrat d'indemnité ou caution, et de fournir des sûretés, y compris la garantie et la provision de sûretés pour l'accomplissement des obligations de et le paiement de toute somme par toute personne (y compris toute entité dans laquelle la Société a une participation directe ou indirecte ou toute personne qui est alors un membre ou bien qui a une participation directe ou indirecte dans la Société ou qui est associée avec la Société dans toute activité ou entreprise) que la Société reçoive ou non une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect), et que ce soit par garantie personnelle ou hypothèque, charge ou privilège sur tout ou partie des engagements de la Société, propriétés, actifs (présents et futurs) ou par tout autre moyen; pour les besoins de cet Article 3.6 "garantie" inclus toute obligation, bien que décrite, de payer, régler, fournir des fonds pour le paiement ou le règlement de, d'indemniser ou maintenir indemnisé contre les conséquences d'un défaut de paiement ou autrement être responsable de tout endettement de toute autre personne;
- 3.8 d'acheter, prendre en location, échanger, louer ou autrement acquérir tout bien immobilier ou mobilier et tout droit ou privilège sur ou eu égard celui-ci;
- 3.9 de vendre, donner à bail, échanger, prendre en location et disposer de tout bien immobilier ou mobilier, et/ou de tout ou partie des engagements de la Société, pour une contrepartie que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas) considère appropriée, y compris pour des parts sociales, emprunts obligataires ou autres titres, qu'ils aient été entièrement ou partiellement payés, de toute personne, ayant ou non des objets (en totalité ou en partie) similaires à ceux de la Société; détenir toutes parts sociales, titres obligataires et autres titres ainsi acquis; améliorer, gérer, développer, vendre, échanger, louer, hypothéquer, disposer de, accorder des options sur, mettre sur compte et autrement gérer tout ou partie des biens et droits de la Société;
- 3.10 d'entreprendre tout ou partie des actions décrites dans tout paragraphe de cet Article 3 (a) dans toute partie du monde; (b) en tant que mandant, mandataire, contractant, fiduciaire ou autrement; (c) par voie ou à travers de fiduciaires, mandataires, sous-contractants ou autres; et (d) seul ou avec d'autre(s) personne(s);
- 3.11 d'entreprendre toutes actions (y compris conclure, exécuter, et délivrer des contrats, actes, accords ou arrangements avec ou en faveur de toute personne) qui sont, selon l'opinion du Gérant Unique ou de Conseil de Gérance (selon le cas) connexes ou concluantes pour la réalisation de tout ou partie des objets de la Société, ou de l'exercice de tout ou partie de ses pouvoirs;



- 3.12 dans le cadre de son activité, d'accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes;
- 3.13 de prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet et qui sont susceptibles de promouvoir son développement ou extension;

ETANT TOUJOURS ENTENDU que la Société ne sera pas partie à une transaction qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui requerrait en vertu de la Loi Luxembourgeoise l'obtention d'une autorisation de commerce, sans que cette autorisation conforme à la Loi Luxembourgeoise ne soit obtenue."

Coûts et frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de cet acte, s'élève à environ à mille cent Euro [1.100,- EUR].

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que le présent acte est documenté en anglais, suivi d'une version française. Sur requête de la partie comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont le présent acte a été documenté à Luxembourg, à la date indiquée en tête de ce document.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par ses noms, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Drauth, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 31 mars 2014. Relation: LAC/2014/14709. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 7 avril 2014.

Référence de publication: 2014050013/195.

(140056933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

Franck Backerfeld Investissement, Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 96, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 70.457.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 08/04/2014.

Référence de publication: 2014050505/10.

(140058083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

EDO Treptower S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. EPISO Treptowers Berlin S.à r.l.).

Siège social: L-7257 Walferdange, 2, Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 159.709.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 25 octobre 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 25 novembre 2013.

Référence de publication: 2014050456/11.

(140057563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

ADN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 23, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 53.574.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014051028/9.

(140058638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2014.



L'Alpic, Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5842 Hesperange, 1, Am Weichbaendchen.

R.C.S. Luxembourg B 127.252.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014051280/9.

(140058459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2014.

Leto S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 135.488.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Leto S.à r.l.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2014051288/11.

(140058281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2014.

Wishbone S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt. R.C.S. Luxembourg B 92.600.

DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, twenty-seventh of March.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

- Stichting Administratiekantoor DUAD, having its registered office at Marshallweg 39, 3068 JN Rotterdam (the Nederlands), registered with the Kamer van Koophandel Rotterdam under number 54649102,
- Beryllium Investholding S.à r.l., having its registered office in L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt, R.C.S. Luxembourg number B 100.388,

both here represented by here represented by Mr. Henri DA CRUZ, employee, residing professionally in Junglinster, by virtue of two powers of attorney given under private seal delivered to the attorney, which after having been signed 'ne varietur' by the attorney and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

Such appearing parties, through their attorney, have requested the notary to act:

- 1. That the appearing party is the sole shareholder of the limited liability company ("société à responsabilité limitée") existing under the name of WISHBONE S.à r.l., with registered office in L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt, R.C.S. Luxembourg number B 92.600, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the 18 th March 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 437 of 22 nd April 2003.
- 2. That the Company's capital is set at twenty thousand US Dollars (USD 20.000), represented by hundred (100) shares with a par value of two hundred US Dollars (USD 200.-) each, all fully paid up.
 - 3. That the appearing parties, as shareholder, resolve to dissolve the Company with effect on December 31 st, 2013.
- 4. That the appearing parties declare that they have full knowledge of the Articles of Incorporation of the Company and that they are fully aware of the financial situation of the Company.
- 5. That the appearing parties, represented as said before, appoint themselves as liquidator of the Company; and in their capacity as liquidator of the Company have full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purpose of this deed.
- 6. That the appearing parties are vested with all the assets and hereby expressly declare that they will take over and assume liability for any known unpaid and for any as yet unknown liabilities of the Company.
- 7. That the appearing parties, represented as said before, declare that the liquidation of the Company is closed and that any register of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled.
 - 8. That the appearing parties hereby grants full discharge to the managers for their mandate up to this date.



9. That the books and records of the dissolved Company shall be kept for five years at L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt.

Upon these facts the notary stated that the company ASTON INVESTHOLDING S.à r.l. was dissolved.

Costs

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of this deed, is approximately valued at nine hundred fifty euros (EUR 950).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing party, known to the notary, the appearing person signed together with Us the notary the present deed.

Version française du texte oui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-sept mars.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Stichting Administratiekantoor DUAD, ayant son siège social à Marshallweg 39, 3068 JN Rotterdam (Pays-Bas), inscrite au Kamer van Koophandel Rotterdam sous le numéro 54649102,

Beryllium Investholding S.à r.l., ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt, R.C.S. Luxembourg number B 100.388

Toutes les deux représenté par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu de deux procurations données sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire et le notaire, resteront annexées au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lesquels comparantes ont, par leur mandataire, requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit leurs déclarations:

- 1. Que les comparantes sont les associées de la société à responsabilité limitée «WISHBONE S.à r.l.», avec siège social à L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 92.600, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 mars 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 437 du 22 avril 2003.
- 2. Que le capital social est fixé à USD 20.000,- (vingt mille US dollars), représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur de USD 200,- (deux cents US dollars) chacune.
- 3. Que les comparantes, comme associée de la Société, prononcent la dissolution de la Société avec effet au 31 décembre 2013.
- 4. Que les comparantes déclarent qu'elles ont en pleine connaissance des statuts de la Société et qu'elles connaissent parfaitement la situation financière de la Société.
- 5. Que les comparantes, représentées comme dit ci-avant, se désignent comme liquidateur de la Société et auront pleins pouvoir d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.
- 6. Que les comparantes sont investies de tout l'actif et qu'elles s'engagent expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne.
- 7. Que les comparantes, représentées comme dit ci-avant, déclarent que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission de parts ou de tous autres titres seront annulés.
 - 8. Que les comparantes donnent décharge pleine et entière aux gérants pour leur mandat jusqu'à ce jour.
- 9. Que les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans à L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société ASTON INVESTHOLDING S.à r.l..

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes s'élève à environ à neuf cent cinquante euros (EUR 950).

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire, il a signé avec Nous notaire le présent acte

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 31 mars 2014. Relation GRE/2014/1300. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014050179/99.

(140056134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

YOLE, Société Luxembourgeoise de Réassurances, Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 46.682.

Extrait de procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenu à Luxembourg, 534 rue de Neudorf, le mercredi 26 mars 2014

- 4. L'Assemblée décide, conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi modifiée du 6 décembre 1991, de nommer Réviseur indépendant de la société, la société ERNST & YOUNG dont le mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2014.
 - 5. L'Assemblée décide de reconduire le mandat des Administrateurs suivant:

Monsieur M. Frank Lely

Kampen BV, habituellement représentée par Monsieur Duivenvoorde

Monsieur Vincent CAILLAT

Monsieur Lambert Schroeder

dont le mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2014,

Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Pour la Société

Référence de publication: 2014051492/20.

(140058193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2014.

Lindley S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: ZAR 195.000,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 140.183.

L'actionnaire unique de la société, Morgan Stanley Strand Limited, une société de droit des îles Caïmanes et domiciliée auprès de M&C Corporate Services Limited, PO BOX 309 GT, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, a pris les décisions suivantes:

- D'accepter la démission du poste de Gérant de Mr Todd Russell LEE en date du 21 juin 2011;
- De nommer au poste de gérant de la société en date du 12 août 2011 et pour une durée indéterminée, Mr Jorge Eduardo Iragorri Rizo, né le 16 décembre 1977 à Cali-Valle, Colombie et résident professionnellement au 1585 Broadway, New York NY 10036 Etats-Unis d'Amérique;
 - D'accepter la démission du poste de Gérant de Mr Magnus LARSEN en date du 29 juin 2012;
- De nommer au poste de gérant de la société en date du 29 juin 2012 et pour une durée indéterminée, Mr Dylan Davies, né le 16 novembre 1966 à Swansea, Royaume- Unis et résident professionnellement au PD Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duché du Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un Mandataire

Référence de publication: 2014051290/21.

(140058290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2014.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck